



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

368, Avenue Pape Jean Paul II
01 BP 302 ; COTONOU
Tél : 21 30 10 20 – Fax : 21 30 18 51
www.finances.bj

STRATEGIE DE MOBILISATION DES RECETTES A MOYEN TERME (SRMT)

2024-2028

Octobre 2023



Table des matières

RESUME EXUTIF	2
INTRODUCTION	3
1. Contexte et fondement	4
2. Approche méthodologique	4
2.1. Phase de préparation et de cadrage de la mission	5
2.2. Phase de collecte d'informations	5
2.2.1. Revue documentaire.....	5
2.2.2. Élaboration des outils de collecte d'informations.....	6
2.2.3. Collecte des informations auprès des acteurs.....	6
2.3. Phase d'élaboration du diagnostic stratégique	7
2.4. Phase de formulation du cadre stratégique, de finalisation et de validation de la SRMT.....	7
3. Diagnostic stratégique	8
3.1. Diagnostic institutionnel et organisationnel	8
3.2. Cadre juridique	9
3.3. Diagnostic macroéconomique.....	10
3.4. Objectifs de Développement Durable et cadre de dépense à moyen terme	13
3.5. Problématique de mobilisation des recettes	14
3.6. Synthèse du diagnostic stratégique	17
3.7. Enjeux et défis majeurs	20
4. Cadre Stratégique	21
4.1. Mission des administrations fiscales et non fiscales	21
4.2. Fondements et principes	21
4.2.1. Fondement.....	21
4.2.2. Principes	22
4.3. Axes stratégiques, Objectifs stratégiques et objectifs de mobilisation des recettes à moyen terme	23
4.3.1. Les axes stratégiques	23
4.3.2. Les objectifs stratégiques	25
4.3.3. Objectifs des recettes à moyen terme	31
5. Cadre de mise en œuvre	39
5.1. Plan d'actions de mise en œuvre de la SRMT	39
5.2. Besoins en Assistances techniques 2024-2028	52
5.3. Mécanisme de financement des ressources.....	53

RESUME EXECUTIF

Le financement des objectifs de développement durable (ODD) nécessite une mobilisation soutenue des recettes à travers une synergie d'actions de l'ensemble des régies financières et un engagement des partenaires contribuables autour des réformes de politique et d'administration fiscale. Cette synergie d'actions découlant de la volonté des plus hautes autorités est matérialisée à travers la Stratégie de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme (SRMT).

La SRMT a été élaboré selon une approche méthodologique participative et inclusive, ayant impliqué les acteurs étatiques, le secteur privé, la société civile, les organisations non gouvernementales. Les partenaires techniques et financiers (PTF) ont été aussi consultés.

La stratégie de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme couvre la période 2024-2028 et vise à améliorer efficacement la mobilisation des recettes intérieures pour répondre aux besoins croissants de financement du développement durable. Il comporte trois axes stratégiques notamment la promotion du civisme fiscal et élargissement de l'assiette fiscale, la consolidation de la confiance dans le système fiscal/douanier et son administration en garantissant l'égalité devant l'impôt, et le renforcement de la gouvernance au sein des administrations. Une batterie de réformes fiscales et non fiscales sera mise en œuvre pour concrétiser les objectifs fixés.

En termes d'impact quantitatif, la stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme permettra au Bénin d'augmenter sa pression fiscale d'au moins 0,5% du PIB en vue d'approcher la norme communautaire de 20 % à l'horizon 2028. La contribution de la fiscalité intérieure sera déterminante dans l'atteinte des objectifs de la SRMT.

En termes institutionnelle, la SRMT renforcera la transparence, la modernisation et l'efficacité des régies financières pour une meilleure mobilisation des ressources nécessaires au financement de l'Economie.

INTRODUCTION

La nécessité de mobiliser d'avantage des ressources financières pour le financement des besoins de l'économie nationale et la satisfaction des contribuables clients a amené les différentes régies financières à mettre en œuvre plusieurs réformes à partir de 2016. Ces réformes sont entre autres : l'introduction des téléprocédures (télédéclaration-télépaiement), l'introduction de la facturation électronique, le paiement des impôts et taxes (recettes fiscales et non fiscales) par mobile money, le dépôt des états financiers en ligne, la création de l'agence nationale du Domaine et du Foncier et son opérationnalisation, la mise en œuvre depuis mai 2019, du Programme National des Opérateurs Économiques Agréés (OEA), la mise en ligne de SYDONIA world qui permet aujourd'hui aux commissionnaires en douane agréés d'avoir accès sans contrainte à l'outil de dédouanement partout où ils se trouvent ; la digitalisation de la gestion des demandes d'exonérations qui procure un gain de productivité et a vocation à faciliter la vie aux usagers de la douane et à renforcer les contrôles en vue du respect de la réglementation ; etc.

Ces réformes arrivent de plus en plus à maturité et contribuent effectivement aussi bien à la satisfaction des contribuables clients mais aussi à l'amélioration de la mobilisation des recettes fiscales et non fiscales et par conséquent au financement de notre économie toutefois face au besoins croissants de l'économie et au regard de la pression fiscale qui est de l'ordre de 12,2% largement en deçà de la norme communautaire de l'UEMOA, les autorités se sont engagées à mettre en œuvre une stratégie de recettes à moyen terme avec pour objectif de relever considérablement le niveau de pression fiscale à travers l'association des actions des différentes régies financières.

1. Contexte et fondement

L'Agenda 2030 pour les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine constituent les documents fondamentaux qui fondent les objectifs stratégiques du Plan National de Développement 2018-2025. Le PND 2018-2025 est mis en œuvre à travers le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) et le Programme d'Action du Gouvernement (PAG).

Depuis 2016, le Gouvernement béninois a mis en place une feuille de route de ses actions dénommée « Bénin Révélé ». Ce Programme agit simultanément sur les leviers institutionnels, économiques et sociaux, et constitue un volume d'investissements dont les effets ont pour vocation à accroître l'offre d'emplois, améliorer le bien-être des populations, créer de la richesse et faire rayonner le Bénin à l'international. Le PAG représente l'unique instrument de pilotage de l'action gouvernementale et sert de base pour la programmation des activités des Ministères, des Agences et autres structures ainsi que pour l'élaboration et la mise en œuvre du budget de l'État au cours de la période.

La première phase du PAG couvrant la période 2016-2021 reposait sur trois (3) grands piliers, à savoir : (i) consolider la démocratie, l'état de droit et la bonne gouvernance ; (ii) engager la transformation structurelle de l'économie ; et (iii) améliorer les conditions de vie des populations. Sur un budget prévisionnel de 9 039 milliards FCFA avec une contribution du secteur privé à hauteur de 61%, cette première phase a permis d'engager des réformes profondes dans tous les secteurs et d'amorcer la transformation structurelle de l'économie appuyée par des actions à impacts durables sur le bien-être des populations.

Dans la poursuite des progrès du PAG I, le Gouvernement fonde ses actions pour la période 2021-2026 sur trois (3) grands piliers et sept (7) axes à savoir : (i) renforcer la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance ; (ii) poursuivre la transformation structurelle de l'économie ; et (iii) poursuivre l'amélioration du bien-être social des populations. Les dépenses en investissements des projets du PAG 2021-2026 sont estimées à 12 011 milliards FCFA contre 9 039 milliards FCFA du budget initial du PAG 2016-2021, soit une hausse de 33%.

Les investissements prévus dans le PAG 2021-2026 seront financés aussi bien par les ressources publiques que celles émanant du partenariat public privé. Les autorités béninoises ont fait l'option de prioriser les ressources du secteur privé (52%), mais avec un peu plus d'efforts sur les ressources publiques (48%).

Le financement des actions prévues au PAG et le maintien de la stabilité du cadre macroéconomique nécessite la définition d'une nouvelle stratégie de mobilisation des ressources à moyen terme. Cette stratégie a pour objectif de dynamiser la mobilisation des ressources intérieures à travers une action concertée des régies financières et un engagement des contribuables autour des réformes de politique et d'administration fiscales.

2. Approche méthodologique

L'approche méthodologique adoptée pour l'élaboration de la présente stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme a été inspirée du guide méthodologique d'élaboration des politiques

et stratégies intégrant les dimensions transversales, édité en février 2020 par la Direction générale des Politiques de Développement du Ministère en charge du Développement. La démarche est basée sur une approche participative et inclusive permettant de prendre en compte les préoccupations des acteurs concernés notamment le secteur privé et la société civile et d'obtenir ainsi leur adhésion. Elle comporte les quatre (4) phases ci-après :

2.1. Phase de préparation et de cadrage de la mission

La phase de préparation et de cadrage de la mission a consisté en la définition de l'approche à retenir pour l'élaboration du SRMT, l'élaboration et la validation des termes de référence et de la feuille de route, la mobilisation des ressources nécessaires, la mise en place du cadre institutionnel, la définition et la clarification du rôle de chaque acteur, le lancement du processus et la tenue de la réunion de cadrage de la mission avec l'ensemble des administrations concernées.

L'option « mixte » a été le choix pour l'élaboration de la présente stratégie. Cette option, qui est la plus recommandée dans le guide d'élaboration des politiques et stratégies, combine le « faire » et le « faire faire » dans le sens de la participation active de l'ensemble des acteurs.

Pour ce qui est du cadre institutionnel, il a été mis en place un comité de pilotage et un comité technique. La mise en place de ce cadre institutionnel a débouché sur le lancement des travaux.

2.2. Phase de collecte d'informations

2.2.1. Revue documentaire

Dans le cadre des présents travaux, plusieurs documents ont été consultés dont

- la vision Bénin Alafia 2025 ;
- le Plan National de Développement (PND) 2018-2025 ;
- le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2021-2026 ;
- le Plan de Décentralisation et de Déconcentration (P2D) du MEF ;
- le guide méthodologique d'élaboration des politiques et stratégies intégrant les dimensions transversales ;
- le guide méthodologique national d'évaluation ;
- le guide méthodologique d'évaluation sensible au genre ;
- le guide pratique de TADAT d'avril 2019 ;
- le rapport d'évaluation de la performance de l'Administration fiscale selon l'outil TADAT de novembre 2019 ;
- le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- les arrêtés portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale des Impôts, de la Direction générale des Douanes, de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique et de l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier ;
- le Code Général des Impôts (CGI) et le code des douanes ;
- les plans stratégiques des différentes administrations fiscales et non fiscales

- Les rapports du FMI sur le Bénin et les rapports d'assistance du FMI sur le Bénin

L'exploitation de l'ensemble de ces documents a permis de constituer une première base d'informations dont l'exploitation et l'approfondissement ont favorisé la confection des outils de collecte utilisés lors des différentes consultations et l'accomplissement des tâches.

2.2.2. **Élaboration des outils de collecte d'informations**

Plusieurs outils de collecte d'informations ont été élaborés. Il s'agit notamment des guides d'entretien, des fiches de synthèse de la documentation et des tableaux d'analyse. Ces outils ont permis de collecter des informations qualitatives et quantitatives. Des échanges avec les Experts du FMI et d'autres partenaires techniques et financiers, des directeurs centraux de l'administration des finances et une séance de concertation avec les contribuables ont permis de recueillir des informations qualitatives. Pour ce qui est des informations quantitatives, des tableaux ont été conçus pour recueillir les informations sur les déterminants ou facteurs clés du développement des administrations fiscales et non fiscales.

2.2.3. **Collecte des informations auprès des acteurs**

En vue d'obtenir l'adhésion des parties prenantes notamment le secteur privé, la société civile, les Organisations non gouvernementales etc., le Ministère de l'Economie et des Finances a organisé une séance de concertation autour de l'orientation, les axes stratégiques, les objectifs stratégiques et des actions de la SRMT le vendredi 22 septembre 2023.

Les structures du secteur privé et de la société civile ayant participé à cette concertation sont notamment :

- o la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) ;
- o le Conseil des Investisseurs Privés au Bénin (CIPB) ;
- o le Conseil National du Patronat du Bénin (CNPB) ;
- o la Confédération Nationale des Employeurs du Bénin (CONEB) ;
- o l'Ordre des Experts-Comptables et Comptables Agréés du Bénin (OECCA-BENIN) ;
- o l'Association Béninoise des Fiscalistes du Privé (ABEFiP) ;
- o la Fédération des Jeunes Chefs d'Entreprises du Bénin (FEJEC) ;
- o la Fédération des Femmes d'Affaires du Bénin (FEFA) ;
- o l'Association Nationale des Industriels du Bénin (ASNIB) ;
- o le Groupement des Industriels du Bénin (GIB) ;
- o l'Union des Chambres Interdépartementales des Métiers du Bénin (UCIM-BENIN) ;
- o la Chambre des Notaires du Bénin ;
- o l'Ordre des Avocats du Bénin ;
- o la Chambre Nationale des Huissiers du Bénin ;
- o le Groupe de Travail Fiscalité du Secteur Privé (GTF) ;
- o l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Bénin (APBEF-BENIN) ;
- o Social Watch Bénin ;

- l'Association de Consommateurs du Bénin ;
- les centres de gestion agréés ;
- le Cadre d'Appui au Développement des Entreprises (CADE-CGA) ;
- l'Association Multisectorielle pour l'Assistance et le Conseil en Gestion (CGA-AMACG) ;
- le Centre Béninois d'Assistance et de Conseils aux Entreprises (CBACE-CGA) ;
- la Fédération Béninoise des Commissionnaires en Douane (FEBECAD) ;
- BENIN CONTROL SA ;
- WEBB FONTAINE ;
- le PORT AUTONOME DE COTONOU ;
- l'ADPME ;
- l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB).

Outre le secteur privé, l'ensemble des directions techniques du Ministère de l'Economie et des Finances dont entre autres la Direction générale du financement et du développement, la caisse autonome de gestion de la Dette, le Bureau d'analyse et d'investigation, l'Agence de promotion des investissements et des exportations ont pris part à la séance de concertation.

L'objectif de la séance de concertation est multiple. Il s'agit de notamment d'obtenir l'Adhésion des contribuables clients aux différentes réformes et particulièrement à la SRMT, de susciter la participation des contribuables à l'effort de mobilisation, de mettre en place un pacte social autour de la SRMT, de renforcer le partenariat entre les régies financières et les contribuables.

Plusieurs suggestions et recommandations ont été formulés par les contribuables et ont contribué à affiner les actions prévues pour être mises en œuvre sur les cinq prochaines années.

Il a été également convenu que le document une fois adopté fasse l'objet de vulgarisation auprès des acteurs publics et privés.

Il sera développé aussi un système d'intranet qui permettra aux différents acteurs de l'administration de suivre la mise en œuvre de la SRMT.

2.3. Phase d'élaboration du diagnostic stratégique

La méthodologie adoptée pour réaliser le diagnostic stratégique, telle que recommandée par le guide d'élaboration des politiques et stratégies, comporte les étapes ci-après : diagnostic institutionnel et organisationnel de la DGI, de la Douane, du Trésor et de l'ANDF, diagnostic des thématiques transversales, analyse des résultats des évaluations des interventions passées et la synthèse du diagnostic assortis des enjeux et des défis majeurs des différentes administrations concernées. Cette synthèse est faite dans un tableau appelé "matrice Forces-Faiblesses-Opportunités-Menaces (FFOM)" et a servi de base à la formulation du cadre stratégique de la SRMT 2024-2028.

2.4. Phase de formulation du cadre stratégique, de finalisation et de validation de la SRMT

Cette phase comporte les étapes ci-après :

- formulation du cadre stratégique (définition des fondements, de la mission, de la vision, des orientations stratégiques, des objectifs stratégiques et des axes) et élaboration du cadre logique et du plan d'actions de la SRMT ;
- définition des mécanismes de financement et de mobilisation des ressources, de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la SRMT ;
- analyse des risques et identification des conditions de succès de la SRMT ;
- validation de la SRMT.

3. Diagnostic stratégique

3.1. Diagnostic institutionnel et organisationnel

La mobilisation des recettes de l'Etat est assurée par le Ministère en charge de l'Economie et des Finances (MEF), notamment les régies financières.

Au plan institutionnel, le Ministère a connu une évolution remarquable depuis 2016 avec l'adoption des décrets n°2016-421 du 20 juillet 2016, n°2017-041 du 25 janvier 2017, n°2021-307 du 9 juin 2021 et n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement (AOF) du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF). L'une des innovations du dernier décret portant AOF du Ministère de l'Economie et des Finances est la création de l'Inspection générale des régies financières. Cette dernière est entre autres chargée d'évaluer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de contrôle interne des régies financières conformément aux normes d'audit interne définies par le cadre de référence de l'audit interne dans l'administration de l'Etat en république du Bénin, d'inspecter sur les cas de fraudes notamment les détournements, la corruption et autres cas de violation d'éthique et des valeurs de l'Administration Publique ; de promouvoir les valeurs éthiques, la transparence et la tolérance zéro à la corruption.

Au plan organisationnel, les régies financières ont aussi connu une certaine évolution avec la création d'autres directions spécifiques et transversales pour soutenir les directions opérationnelles. Il s'agit entre autres des structures chargées de la communication, de la qualité et de la gestion des risques, de la planification, de l'analyse, de la prévision et de la gestion de la politique fiscale. Spécifiquement, la DGI dispose d'une direction en charge de Planification stratégique et des études en charge de la gestion de la politique fiscale, d'une Cellule de Services aux Contribuables, d'une Cellule de la Qualité et de Gestion des Risques, d'une Cellule chargée du suivi des réformes. La Direction Générale des Douanes s'est dotée d'un bureau des statistiques, de la comptabilité et de la centralisation du recouvrement des recettes douanières.

Au niveau de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), l'une des réformes organisationnelles opérées au sein du dispositif de gestion est la création de la Direction des Recettes, une Direction technique chargée de l'ordonnancement des titres de recettes non fiscales de l'Etat et du pilotage des activités permettant d'atteindre les objectifs assignés en matière de recettes non fiscales.

Ces régies sont fortement représentées sur toute l'étendue du territoire national à travers des services opérationnels et un réseau comptable bien structuré. Elles disposent de plusieurs outils et instruments de pilotage et de management pour une mobilisation efficace des recettes.

Cependant, certaines faiblesses sont notées au niveau du dispositif institutionnel et organisationnel. En effet, au niveau du pilotage, il n'existe pas de manuels de procédures. Bien que le dernier chantier soit en cours au niveau de certaines régies financières, le constat n'est pas le même au niveau de la DGI. En effet, seules la DGD et la DGTCP disposent d'un système de management de la qualité avec certification aux normes ISO. En ce qui concerne la gestion des ressources, il est noté une insuffisance de ressources humaines, de formations à l'endroit des agents, d'équipements et de matériels pour le fonctionnement des structures et une faible autonomie en énergie électrique.

Bien que les régies disposent d'un plan stratégique, les mécanismes de mise en œuvre, de financement et de suivi-évaluation de ces plans ne sont pas encore opérationnels. La création d'une structure chargée des risques au sein de chaque régie financière constitue une avancée notable au regard des exigences du Cadre de Référence de l'Audit Interne de l'Etat (CRAIE). Toutefois, le suivi-évaluation des outils de gestion des risques mérite d'être amélioré.

Depuis 2016, les régies financières ont engagé une série de réformes pour moderniser leur administration. Mais, ces réformes sont mises en œuvre souvent sans une évaluation préalable assortie d'un document de projet et d'un dispositif efficace de suivi-évaluation.

Au regard de tout ce qui précède, il est nécessaire de renforcer le cadre institutionnel et organisationnel de la mobilisation des recettes de l'Etat à travers le renforcement de la gouvernance des régies financières afin de l'adapter aux exigences économiques, sociologiques, technologiques et environnementales du pays.

3.2. Cadre juridique

La mobilisation des recettes de l'Etat est encadrée par des textes législatifs et réglementaires régulièrement mis à jour et qui répondent aux besoins de modernisation des services en vue de favoriser le rendement de l'impôt, l'équité et la justice fiscale. Les différents textes qui règlementent la mobilisation des recettes au Bénin sont entre autres les directives de l'UEMOA et de la CEDEAO en matière fiscale, les conventions fiscales, la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF), les lois de finances, le Code des douanes, le Code Général des Impôts (CGI), le Code foncier et domanial, le décret portant règlement général sur la comptabilité publique, le décret portant modalités de perception et de reversement des produits relatifs aux services de recettes des ministères et institutions de l'Etat, la doctrine fiscale.

Il est important de rappeler que le Bénin s'est doté en 2020, (i) d'un nouveau Code des investissements à travers la loi 2020- 02 du 20 mars 2020 en remplacement de la loi n° 90-002 du 09 mai 1990 portant Code des investissements, modifiée par la loi n° 90-033 du 24 décembre 1990 et l'ordonnance n°2008-04 du 28 juillet 2008, modifiée par l'ordonnance n°2008-06 du

05 novembre 2008 et (ii) de la loi N° 2020-03 du 20 mars 2020 portant promotion et développement des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) en République du Bénin.

En 2022, le Bénin a procédé à la refonte du Code général des impôts. Cette refonte a permis au Bénin de disposer d'un nouveau code des impôts, moderne, complété d'un livre de procédures fiscales à travers la loi N° 2021-15 du 23 décembre 2021.

En 2023, le Bénin s'est doté également de la loi 2022-38 du 03 janvier 2023 fixant le régime des zones économiques spéciales en République du Bénin en remplacement de la loi 2017-07 du 19 juin 2017 fixant le régime des zones économiques spéciales en République du Bénin. avec cette loi, le Bénin engage résolument son développement industriel créateur de valeur ajoutée.

Aux différentes modifications juridiques intervenues entre 2020 et 2023, il faut ajouter la mise à jour régulière du code des douanes et la mise en œuvre du programme d'opérateur économique agréé.

Par ailleurs, contrairement au CGI et au code des douanes, il n'existe pas actuellement un document de référence sur les recettes non fiscales.

En vue de renforcer la mobilisation des recettes propres, il est nécessaire de consolider le cadre juridique de mobilisation des recettes de l'Etat afin de l'adapter aux exigences économiques, sociologiques, technologiques et environnementales du pays pour favoriser l'amélioration du climat des affaires.

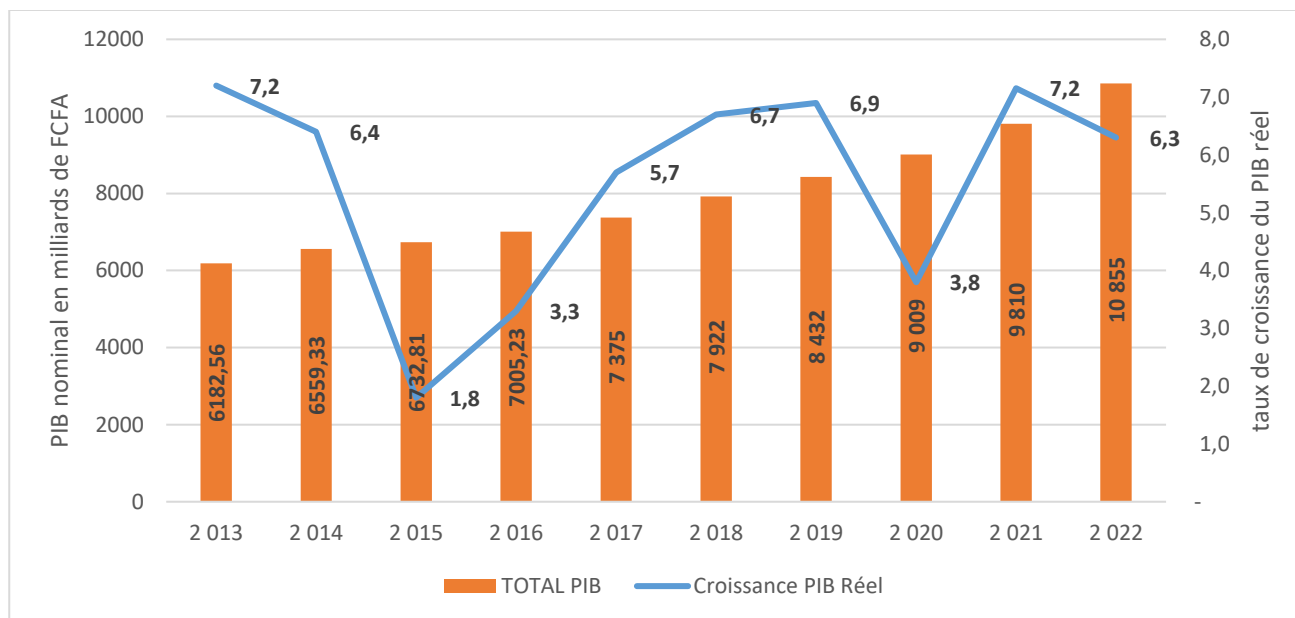
3.3. Diagnostic macroéconomique

Le Bénin est une République démocratique, multipartite avec un régime de type présidentiel. Depuis le début du processus démocratique, le paysage politique béninois est marqué par une stabilité et une alternance politique ainsi qu'un climat social apaisé.

Sur la période 2019-2022, l'activité économique est ressortie globalement robuste en dépit du contexte particulier marqué par la fermeture des frontières nigérianes, la crise sanitaire induite par la pandémie de la COVID-19 et le conflit russo-ukrainien. Depuis 2019, l'activité économique fait face à une série de chocs exogènes qui a mis quelque peu à mal la dynamique économique amorcée à partir de 2016. En effet, la fermeture des frontières nigérianes en 2019 sur une période de plus d'un an et la pandémie de la Covid 2019 ont induit un ralentissement du rythme de la croissance économique en 2020. Le taux de croissance est ressorti à 3,8% en 2020 contre 6,9% en 2019. Les mesures de soutien prises par le Bénin pour limiter l'impact de la pandémie lui ont permis de renouer avec une forte croissance de 7,2% déjà en 2021, en dépit de la poursuite de la pandémie de la COVID-19. L'activité économique en 2022 a été marquée par le conflit Russo-Ukrainien avec comme conséquence un renchérissement des prix des produits de grande consommation obligeant le Bénin à l'instar de la plupart des pays du monde à prendre de mesures de soutien à l'économie en vue d'atténuer l'impact de la hausse des prix. En lien avec les mesures de soutien et à la faveur de la sécurisation faite des intrants nécessaires à la production agricole de la campagne 2022-2023, de la bonne tenue des branches de l'industrie et des services, la croissance économique est ressortie à 6,3% en 2022.

Ces niveaux de croissance enregistrés par l'économie nationale traduisent la résilience de l'économie face aux chocs exogènes et le dynamisme de l'activité économique soutenue par la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement.

Figure 1. Evolution du PIB nominal et du taux de croissance réelle de l'Economie



Source : INStad, 2023

Par ailleurs, l'activité économique sur la période 2019-2022 a été principalement tirée par l'investissement. En effet, l'investissement a enregistré une amélioration continue entre 2019 et 2022. En 2022, la bonne tenue de l'investissement est liée aussi bien à la composante publique qu'à la composante privée. L'investissement public a enregistré un accroissement annuel de 52,2% en moyenne, en lien avec l'intensification des investissements dans les principaux secteurs notamment avec la mise en œuvre des grands projets d'infrastructures inscrits au Programme d'Action du Gouvernement. Pour la première fois depuis 2015, le taux d'investissements a atteint 36,5% en 2022 contre 28,9% en 2021.

La trajectoire actuelle de la croissance économique semble s'écarter de l'objectif de 10,2% du taux de croissance fixé dans le PND-ODD à l'horizon 2025. Cette situation a été induite par les différents chocs exogènes sus cités. Les projections selon le scénario de référence tablent sur une croissance du PIB de 6% en 2025 et 2026. Le scénario optimiste, très peu probable en raison du niveau du PIB potentiel du pays (6%) table quant à lui sur une croissance de 9,3% en 2023 toujours en dessous de l'objectif de croissance contenu dans le scénario PND-ODD.

Au regard de ces tendances sur la période 2018-2022 et de la trajectoire de la politique économique et budgétaire 2024-2026, il est nécessaire de renforcer les réformes et actions visant à assurer davantage la résilience de l'économie béninoise.

S'agissant du niveau des prix, en dépit des différents chocs exogènes, le niveau de prix a été contenu dans la limite des 3% retenues au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest

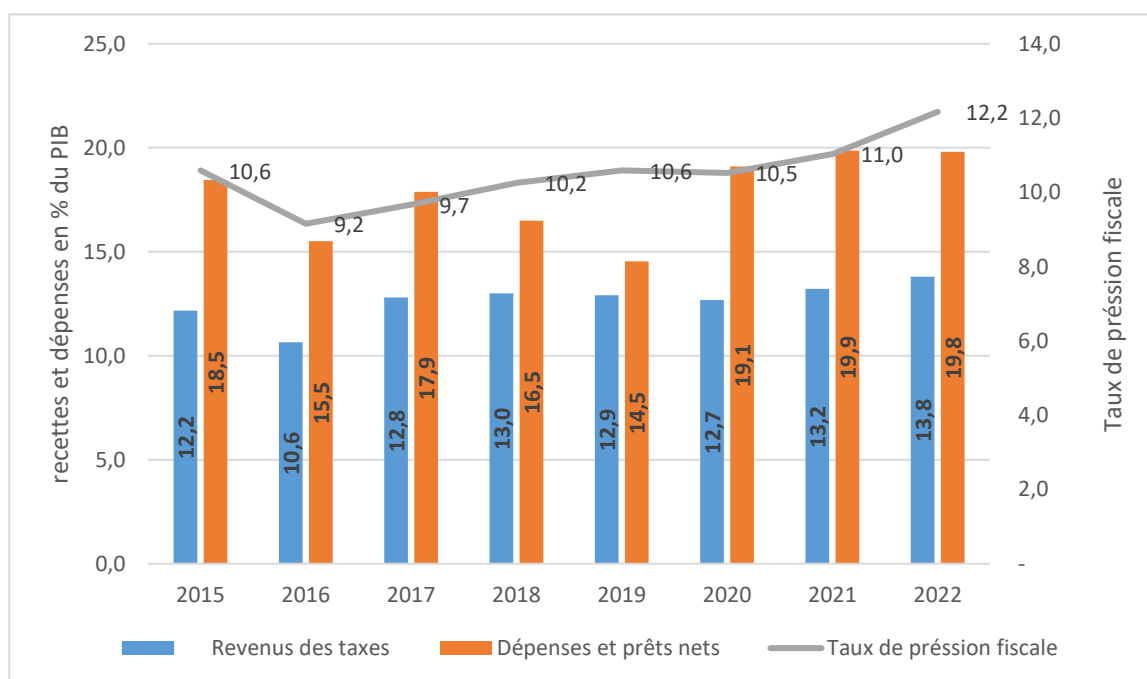
Africaine (UEMOA). Le taux d'inflation est ressorti à 1,4% en 2022 contre respectivement 1,7% et 3,0% en 2021 et 2020 dénotant d'une maîtrise des prix au niveau national.

Au niveau des finances publiques, les recettes de l'Etat se sont inscrites sur une tendance haussière sur les trois dernières années soutenues prioritairement par les recettes fiscales. La croissance moyenne des recettes a été de 10% entre 2020 et 2022. Les recettes de l'Etat ont représenté en moyenne 13,5% du PIB sur la même période. La pression fiscale, après une quasi stabilisation en 2020 en lien avec la pandémie de la Covid-19 s'est inscrite en hausse en ressortant à 12,2% en 2022. Ce niveau de pression fiscale apparaît encore faible au regard de la norme communautaire de 20% et pourrait s'expliquer par : (i) la prépondérance du secteur informel, (ii) la persistance de l'incivisme fiscal au niveau de certains contribuables, (iii) la faible fiscalisation des activités du e-commerce et (iv) la faible maîtrise du fichier des contribuables.

Le niveau moyen des recettes de l'Etat (13,5% du PIB) est loin de l'objectif PND-ODD qui avait tablé sur une cible de 22,3% à l'horizon 2025. Il est peu probable que ce taux soit atteint en 2025, les projections en scénario de référence contenues dans le DPBEP 2023 tablent sur un taux de 15% en 2023.

Les dépenses publiques ont représenté en moyenne 19,8% du PIB entre 2020 et 2022 soutenues aussi bien par les dépenses courantes que par les dépenses en capital. En effet, en lien avec la mise en œuvre du programme d'action du Gouvernement, les dépenses en capital en pourcentage du PIB sont passées de 3,9% en 2019 à 8,8% en 2022 traduisant un effort très appréciable du Gouvernement.

Figure 2. : Evolution des recettes et des dépenses en % du produit intérieur Brut



source : CSPEF, Juin 2023

Le déficit budgétaire donc compris est de 5,5% en 2022 contre 5,7% en 2021 traduisant une légère amélioration. Il est important de noter que la dégradation du déficit a été induite par les

mesures de soutien prises par le Gouvernement pour faire face au choc pandémique de 2020 et en suite de la crise Russo-Ukrainienne.

Du côté de la balance des paiements, la balance commerciale demeure structurellement déficitaire en raison de l'importance des importations par rapport aux exportations. Les exportations béninoises sont constituées pour la plupart des produits agricoles non transformés ou ayant subi un premier niveau de transformation (égrainage du coton graine par exemple). Cependant un début d'industrialisation est amorcée avec le développement de la Zone Industrielle de Glo-Djigbé ; toute chose qui devrait influencer positivement la balance commerciale les années à venir.

3.4. Objectifs de Développement Durable et cadre de dépense à moyen terme

Le Gouvernement béninois a eu recours à une démarche de chiffrage des coûts d'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) (processus dit de « costing », désigné ensuite par l'expression de « chiffrage des coûts d'atteinte »). La budgétisation des coûts d'atteinte repose sur quatre piliers qui servent de clef d'analyse pour caractériser les synergies entre ODD et minimiser les effets d'arbitrage entre les cibles.

Tableau 1. Piliers ODD et composantes

Piliers	Composantes
Pilier 1 Population	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une agriculture durable et productive ; - Accès à l'eau potable et traitement des eaux usées ; - Amélioration de la santé pour tous ; - Valorisation des lieux de mémoire patrimoniaux et éducatifs et infrastructures de divertissement ; - Élargissement des services éducatifs et amélioration des capacités de prise en charge des élèves et étudiants.
Pilier 2 Prosperité	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de cadres de vie et d'infrastructures durables pour tous ; - Habitat décent pour les populations pauvres : - Connectivité et inclusion numérique sur l'ensemble du territoire : - Accès à une énergie bas-carbone, fiable et peu onéreuse.
Pilier 3 Planète	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de cadres de vie urbains et d'infrastructures durables pour tous ; - Préservation de la biodiversité, - restauration & exploitation raisonnée du couvert forestier : - Préservation des zones lacustres et littorales, exploitation économique raisonnée des étendues littorales.
Pilier 4 Paix	Valorisation des lieux de mémoire patrimoniaux et éducatifs et infrastructures de divertissement

Source : rapport ODD

L'élaboration du Cadre décennal d'action pour l'accélération de la mise en œuvre des ODD au Bénin (2021-2030) publié en novembre 2020 évaluait à 11 775,55 milliards FCFA pour la période 2021-2025 le coût des mesures accélératrices en vue de l'atteinte des ODD. Au total 181 actions dont 46% sont des projets, 13% des programmes et 41% d'autres types d'intervention sont prévues pour être réalisées sur la période.

En termes de financement, près de la moitié des actions (41%) identifiées sont financées exclusivement par le budget national, 17% sont financées exclusivement par les partenaires techniques et financiers, et 24% sont financées conjointement par le budget national et les partenaires techniques et financiers.

Tableau 2. Besoins de financement ODD pour la période 2021-2025

Montant annuel Pilier ODD	2021	2022	2023	2024	2025	Total par pilier
Pilier Population	622,92	553,740	529,551	544,151	574,385	2824,86
Pilier Prospérité	2211,530	1646,152	1648,306	1648,077	1448,407	8602,47
Pilier Planète	42,362	39,772	42,362	40,182	42,542	207,22
Pilier Paix	31,779	27,304	27,304	27,304	27,304	140,99
Total par année	2908,596	2266,968	2247,633	2259,714	2092,6281	11775,55

Source : Ministère du Développement et de l'action gouvernementale, extrait du rapport de costing des ODD, 2018

Le Bénin a mis en place une cellule sous la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances qui s'occupe de la mobilisation des ressources en faveur des ODD ainsi que de leur suivi.

En début de chaque exercice budgétaire, depuis 2018, des outils d'analyse des actions et activités en relation avec les cibles prioritaires des ODD et leurs indicateurs sont implémentés dans les formats des différents instruments budgétaires (DPBEP, DPPD, PAP etc) et dans le système d'information et de gestion des finances publiques (SIGFP) en vue de faire des propositions pour un meilleur alignement des budgets aux ODD.

Sur les quatre dernières années 2018-2021, il est noté une amélioration de la sensibilité globale des PTA par ODD.

Tableau 3. Part du budget alloué aux ODD sur la période 2018-2021

	2018	2019	2020	2021
Montant du budget de l'Etat	1 862 918	1 877 543	2 167 099	2 985 046
Sensibilité des ODD	53,69	55,1	66,39	66,7
Part du budget allouée aux ODD	1 037 459,0	1 034 526,2	1 438 737,0	1 991 025,7

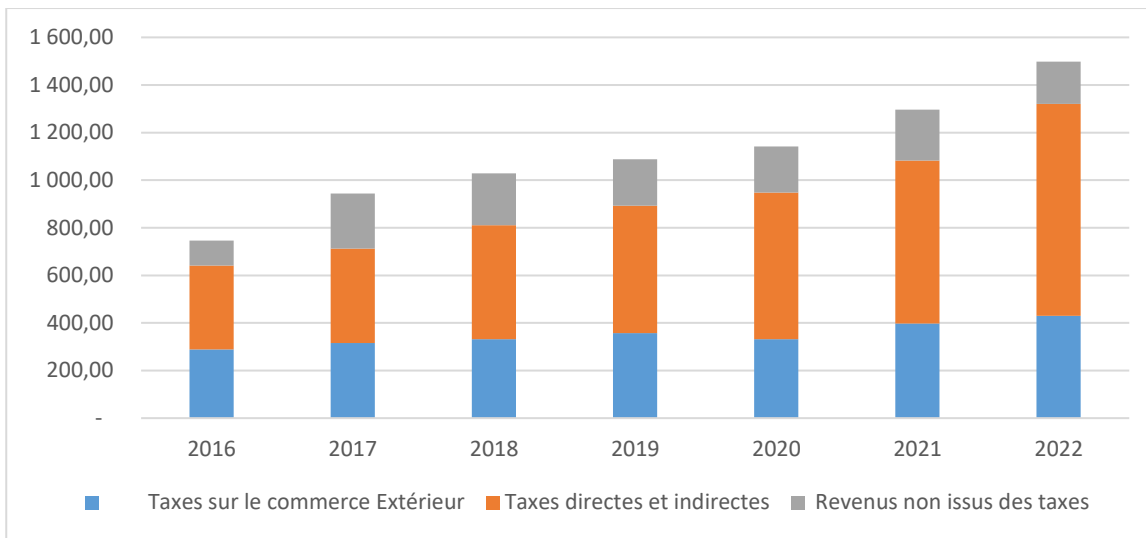
Source : DGB, septembre 2023

3.5. Problématique de mobilisation des recettes

Les besoins pour l'atteinte des ODD sont énormes et nécessitent une mobilisation plus accrue des ressources. En effet, le besoin de financement des ODD est évalué en moyenne annuelle à 2 355,11 milliards FCFA sur la période 2021 à 2025. Les recettes hors dons du Bénin ont représenté en moyenne 1210,58 milliards FCFA sur la période 2018 à 2022 et sont attendues à 2079,40 milliards de FCFA à l'horizon 2025. Ce niveau de mobilisation fait ressortir le caractère insuffisant des recettes de l'Etat pour la couverture des besoins de financement des ODD.

L'essentiel des recettes de l'Etat est constitué des recettes fiscales qui représentent en moyenne 84,2% des recettes hors dons sur la période 2018-2022.

Figure 3. : Evolution des recettes de l'Etat (en milliards FCFA)

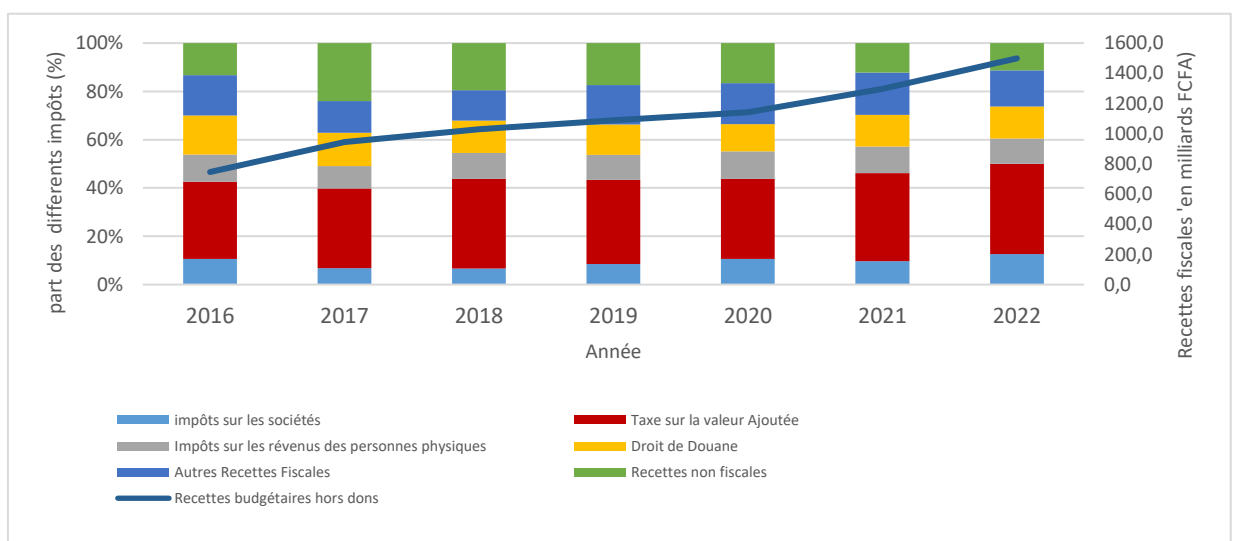


Source : CSPEF, avril 2023

Les recettes fiscales sont dominées par les taxes directes et indirectes intérieures, soit une part de 67,5% en 2022 contre 63,3% en 2021.

En termes de structure, il est important de relever que les recettes fiscales sont tirées par les impôts indirects notamment la TVA qui constitue l'impôt le plus pourvoyeur de recettes fiscales (37,43% en 2022). La TVA est suivie du droit de Douane et de l'Impôt sur le revenu des personnes physiques.

Figure 4. Evolution de la structure des recettes par natures d'impôts et taxes



La mobilisation des recettes est soutenue par les multiples réformes mises en œuvre par les administrations fiscales et non fiscales. Les réformes portent notamment sur la digitalisation des procédures au sein des administrations, l'introduction de la facturation normalisée au niveau de la DGI, la certification des valeurs transactionnelles au cordon douanier, le renforcement des mesures de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, la mise en œuvre depuis mai 2019, du Programme National des Opérateurs Économiques Agréés (OEA), la mise en ligne de SYDONIA Word qui permet aujourd'hui aux commissionnaires en douane agréés d'avoir accès sans contrainte à l'outil de dédouanement partout où ils se trouvent, l'exigence de l'ordre de dédouanement des marchandises à signer par les importateurs avec les pièces justificatives afférentes pour renforcer la lutte contre la production de faux documents et contre l'utilisation abusive des numéros IFU lors des opérations de dédouanement, le renforcement de la collaboration avec la Direction Générale des Impôts par la mise en place d'un dispositif d'échange des données et la création de la Cellule de Recherche Mixte Impôt-Douanes (CERMID) qui vise la rationalisation des contrôles pour plus d'efficacité, la mise en place de la plateforme CFISC (impôt -douane -Budget), la mise en œuvre de la réforme des services intermédiaires au niveau du Trésor Public, la mise en œuvre d'une panoplie de mesures de politique fiscale allant de la révision de taux à la création de nouveaux impôts et taxes à l'image de la taxe sur la télécommunication électronique et son extension aux transferts d'argent, la simplification de l'impôt sur les bénéfices d'Affaires ; etc.

Le renforcement des acquis des réformes en cours et l'engagement de nouvelles réformes permettront à l'Etat de consolider ses performances en termes de mobilisation de ressources pour l'atteinte des ODD.



3.6. Synthèse du diagnostic stratégique

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Existence d'outils et d'instruments de pilotage au sein des régies financières- Existence de cadre législatif et réglementaire évolutif- Digitalisation progressive des produits et services- Existence d'un nouveau Système Intégré de Gestion des Impôts du Bénin (SIGIBé)- Existence d'une cartographie des risques et du dispositif de pilotage des risques au sein des administrations- Forte présence des services des impôts sur le territoire national- Existence de schémas directeurs informatiques- Existence d'une stratégie de communication et de promotion du civisme fiscal- Existence d'une innovation institutionnelle dans la gouvernance pour donner un nouvel élan à la mise en œuvre des réformes douanières- Réorganisation et renforcement des capacités d'intervention de la Direction du renseignement douanier, des enquêtes et de la lutte contre la fraude- Interconnexion avec les systèmes d'information des douanes de certains pays limitrophes- Mise en place des outils de la Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des emplois et des Compétences (GPEEC)	<ul style="list-style-type: none">- Faible fiscalisation des activités du e-commerce- Faible gestion des renseignements fiscaux- Faible maîtrise du registre des contribuables- Faible élargissement de l'assiette fiscale- Absence d'outils modernes adaptés pour le contrôle des opérations internationales- Faible utilisation des données de recoupement- Absence d'outils modernes pour la programmation des dossiers de contrôle sur la base de l'analyse-risque- Faible couverture du contrôle fiscal- Non couverture des CIPE par les télé-procédures- Multiplicité de systèmes informatiques de gestion des impôts (existence de plusieurs applications informatiques)- Absence d'une stratégie formalisée de gestion du renseignement- Données des déclarations et de paiement des petits segments de la population fiscale non centralisées;- Analyse de données et production du renseignement à grande échelle incomplètes et non automatisées- Absence du cadastre intégral national- Insuffisance de sensibilisation des cibles prioritaires (populations) sur les défis et enjeux de la réforme foncière au Bénin

<ul style="list-style-type: none"> - Organisation structurelle du réseau comptable du Trésor avec une déconcentration et une bonne répartition des rôles - Certification aux normes ISO 9001, version 2015 du système de management. 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de ressources humaines, financières et matérielles au niveau des régies financières - Non uniformisation des systèmes de dédouanement - Non extension du GUCE à toutes les frontières terrestres - Faiblesse de la gestion des risques et des contrôles - Non digitalisation de certains processus au niveau des services générateurs de recettes - Insuffisance de formation des acteurs - Faiblesse de la gestion des risques et des contrôles - Existence de sociétés Ecran opérant au cordon douanier
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique et soutien des Autorités gouvernementales aux réformes - Disponibilité des partenaires techniques et financiers à accompagner les régies financières - Existence de coopération avec les administrations fiscales étrangères et certains organismes internationaux - Stabilité politique - Existence d'un cadre d'échange avec le secteur privé - Adhésion progressive des contribuables aux réformes de l'administration fiscale - Développement de l'économie numérique - Déploiement de la fibre optique dans les 77 communes du Bénin - Existence d'un Registre national des personnes physiques - Résilience de l'économie béninoise 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instabilité de l'environnement économique, financier régional et international - Menaces sécuritaires ; - Inexistence d'une stratégie nationale du système d'adressage - Prépondérance de l'économie informelle - Faible adhésion des micros et petites entreprises à la réforme des factures normalisées - Cyberattaques - Instabilité de la connexion internet et de l'énergie électrique ; - Niveau élevé d'incivisme fiscal ; - Persistance de la fraude douanière et autres trafics illicites ;

- Intégration de la douane dans l'élaboration des politiques économiques et commerciales ;
- Volonté manifeste des déclarants en douane à s'investir dans les procédures de pré-dédouanement et de dédouanement sous-palan ;
- Disponibilité des instruments de l'Organisation Mondiale des Douanes
- Existence de protocole d'accord entre les administrations douanières.
- Digitalisation des services publics
- Augmentation du nombre des Services intermédiaires de Recettes.
- Découverte de niches de recettes non fiscales



3.7. Enjeux et défis majeurs

Le niveau de mobilisation des recettes paraît encore insuffisant pour assurer le financement du développement. Cette situation milite en faveur du développement de nouvelles stratégies pour la mobilisation accrue des ressources propres. Les enjeux de la SRMT sont :

- coordonner les actions des régies financières afin de relever le niveau de mobilisation des recettes de façon soutenue ;
- Moderniser les services des régies à travers une digitalisation accrue ;
- moderniser et renforcer la gestion des renseignements fiscaux et non fiscaux ;
- digitaliser la fiscalité foncière ;
- assurer la bonne gouvernance au sein des régies financières.

Les principaux défis à relever par les administrations à charge de la mobilisation des recettes se résument comme suit :

- le renforcement du cadre législatif et réglementaire et de la coopération fiscale internationale ;
- le renforcement de la synergie d'actions entre les régies financières ;
- la mise en œuvre du plan d'actions BEPS élaboré à la suite de l'évaluation de 2022 ;
- la maîtrise et l'élargissement de l'assiette fiscale et non fiscale ;
- le renforcement de la lutte contre la fraude, l'évasion fiscales et contre la corruption au sein des régies financières;
- le renforcement des actions de promotion du civisme fiscal ;
- le renforcement du pilotage de l'ensemble des régies financières ;
- le renforcement de la sécurisation des systèmes d'informations ;
- le renforcement de la digitalisation des procédures et services ;
- la rationalisation des dépenses fiscales/exonérations à travers la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de rationalisation des dépenses fiscales;
- le renforcement et l'optimisation des fonctions douanières clés ;
- la maîtrise des flux commerciaux ;
- la sécurisation foncière à travers la réalisation intégrale du cadastre national ;
- la sécurisation de toutes les recettes fiscales et non fiscales ;
- la modernisation des services bancaires du Trésor ;
- l'élaboration d'un document de référence sur les recettes non fiscales (Livre de procédures de mobilisation des RNF de l'Etat).

4. Cadre Stratégique

Le cadre stratégique décrit la mission des régies financières, les fondements et les principes et précise les axes stratégiques assorties des objectifs spécifiques et plan d'action.

4.1. Mission des administrations fiscales et non fiscales

La mission des administrations fiscales et non fiscales consiste à mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan de développement national. Le financement dudit plan devrait concourir à l'atteinte des cibles ODD à l'horizon 2030.

4.2. Fondements et principes

4.2.1. Fondement

4.2.1.1. Fondement politique

Les principaux instruments de planification des politiques publiques au plan national tels que : Alafia 2025, PND 2018-2025 et PAG 2021-2026 constituent le socle sur lequel repose la SRMT. A ces documents de planification, il faut ajouter les plans stratégiques des régies financières et les lois de finances annuelles qui donnent également les orientations de politique économique et les objectifs de mobilisation des recettes nécessaires à la mise en œuvre des actions de développement prévues dans chaque secteur pour assurer la transformation dans tous les domaines de la vie socio-économique.

En termes d'orientations stratégiques, il est retenu dans le Plan National de Développement (PND 2018-2025), au niveau de l'objectif stratégique 4 intitulé : « **consolider l'état de droit et la bonne gouvernance** », un objectif spécifique qui vise à **améliorer l'allocation et la gestion des ressources publiques**. L'atteinte de cet objectif spécifique passe par l'amélioration de la mobilisation des ressources financières qui est la raison d'être de la SRMT.

S'agissant du PAG 2021-2026, au niveau du pilier 2 portant sur la poursuite de la transformation structurelle de l'économie, il est défini au niveau de l'axes 3 « **renforcement du cadre macroéconomique et maintien de sa stabilité** » un domaine d'action relatif à la mobilisation des recettes.

4.2.1.2. Fondements économiques et fiscaux

La présente stratégie de mobilisation des recettes a pour ambition de renforcer la mobilisation des recettes nécessaires au financement du développement économique à travers l'élargissement des bases d'imposition, l'accroissement continu du volume des recettes non fiscales de l'Etat et le renforcement de la digitalisation des procédures au sein des administrations. Elle permettra d'assurer l'équilibre des finances publiques par la réduction du recours de l'Etat au financement extérieur et l'amélioration du taux de pression fiscale. Ainsi, le niveau de recettes fiscales projetées permettrait :

- de ramener le déficit budgétaire de 4,7% en 2022 à 2,9% en 2028 ;
- d'améliorer la pression fiscale d'au moins 3% et de l'approcher de la norme communautaire de l'UEMOA ;
- d'améliorer le ratio masse salariale sur recettes fiscales et de le maintenir dans la limite des 35% ;
- de faire passer le ratio dette sur PIB de 54,2% en 2022 à 49,6% à l'horizon 2028.

Par ailleurs, la stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme permettra aux collectivités locales de disposer de recettes nécessaires et suffisantes pour relever les défis de développement socio-économique auxquels elles font face. En effet, il sera mis en œuvre le projet de sécurisation foncière à travers la finalisation du cadastre assortie de la délivrance massive de titre foncier et la digitalisation de la fiscalité foncière dans une perspective d'améliorer les taxes collectées au profit des collectivités locales.

4.2.1.3. Fondements sociaux

Le financement du développement socio-économique repose sur la contribution de tous les acteurs. Il s'avère alors nécessaire et urgent qu'un accent particulier soit mis sur la fiscalisation des niches non encore exploitées et la fidélisation des contribuables. Autrement dit, il est important d'élaborer et de mettre en œuvre un contrat social autour de l'impôt et des taxes non fiscales avec tous les acteurs qui animent la vie socio-économique du pays, de valoriser le capital humain des administrations financières par le renforcement de capacités et la mise en place d'un dispositif efficace de motivation.

4.2.2. Principes

La mise en œuvre de la SRMT 2024-2028 sera guidée par un certain nombre de principes reconnus universellement.

- Justice fiscale

Le rôle de l'impôt en matière de développement social, culturel et économique dans nos pays n'est plus à démontrer. La SRMT doit s'opérer dans un esprit d'équité et de justice fiscale à travers la mise en œuvre des réformes visant à assurer une contribution équitable de tous aux efforts de développement économique et social.

- Redevabilité et Transparence

Avec un objectif global qui est d'améliorer efficacement la mobilisation des recettes intérieures pour répondre aux besoins croissants de financement, il est impérieux que les contribuables soient mieux informés sur les utilisations faites des ressources collectées. Toute chose qui devrait renforcer la conformité fiscale, mais aussi favoriser l'adhésion des contribuables aux réformes de politique et d'administration fiscales. Sur cette base, la redevabilité et la transparence doivent être au cœur des actions des régies financières en particulier et des gouvernants en général.

4.3. Axes stratégiques, Objectifs stratégiques et objectifs de mobilisation des recettes à moyen terme

4.3.1. Les axes stratégiques

Pour répondre aux défis et enjeux qui se dégagent du diagnostic stratégique posé, trois (3) axes stratégiques ont été identifiés et se présentent comme suit :

✓ **Axe Stratégique 1 : Promotion du civisme fiscal et élargissement de l'assiette fiscale**

L'économie béninoise est caractérisée par la prédominance de secteur informel. Il est vrai que ces dernières années beaucoup de mesures ont été mises en œuvre pour encourager la formalisation des unités économiques exerçant dans l'informel. Mais force est de constater encore que l'économie informelle continue de représenter la partie dominante dans la structure de l'économie. Aussi est-il noté que certains contribuables ont opté pour l'incivisme fiscal occasionnant ainsi un manque à gagner important pour l'économie nationale. Ces situations amenuisent l'assiette fiscale entraînant des pertes de recettes et des entorses à une concurrence loyale entre les entreprises. La poursuite de la mise œuvre des mesures de politique et d'administration fiscale visant la formalisation du secteur informel, la simplification des procédures et le renforcement du cadre législatif et réglementaire devront contribuer à promouvoir le civisme fiscal et in fine élargir l'assiette fiscale pour une mobilisation optimale des recettes de l'Etat.

En vue d'accompagner la formalisation des entreprises et de promouvoir le civisme, il sera aussi mise en œuvre une stratégie de communication axée sur quatre axes :

- la conception d'une campagne spécifiquement sur le civisme fiscal, c'est-à-dire concentrée sur l'importance de payer l'impôt comme un moyen de contribuer au collectif, à l'édification du pays, comme un acte de citoyenneté, tout en insistant sur une dimension plus pédagogique pour expliquer le lien entre impôt et dépense publique ;
- la réalisation de la Semaine du civisme fiscal, avec une portée nationale et impliquant l'ensemble des régies financières. L'idée est de concevoir des événements permettant de s'adresser à tous les publics en même temps et ainsi, de communiquer de manière intensive sur le civisme fiscal ;
- l'éducation des plus jeunes en déclinant sous des formes à la fois pédagogiques et ludiques, adaptées aux enfants et aux adolescents. Plusieurs exemples dans le monde montrent l'efficacité de supports tels que : émissions ludiques, bandes dessinées

(enfants & adolescents), dessins animés (enfants), voire jeux vidéo. Il sera mis en place une collaboration entre les régies financières et les ministères en charge de l'éducation nationale en vue de : (i) diffuser du matériel de sensibilisation au sein des classes, tels que des jeux, des coloriages, des quizz – selon les âges concernés ; (ii) réaliser des interventions ponctuelles au sein des écoles, concevoir un programme spécifique dédié aux enfants ; (iii) Organiser des événements, par exemple des concours de dessins au moment de la Semaine du Civisme fiscal, afin de mobiliser les enfants et/ou les jeunes sur des sujets de citoyenneté ; (iii) Étendre les sessions de sensibilisation à d'autres tranches d'âge et notamment aux étudiants, qui constitueront les contribuables de demain.

- la valorisation de l'investissement public à travers des actions de pose de plaques sur les bâtiments financés par le budget de l'État avec des messages mettant en valeur le lien avec l'impôt. Cela peut être une plaque commémorative institutionnelle, telle que « Cet hôpital a été financé grâce au Budget de l'État du Bénin le (date). ».

L'objectif in fine serait d'accroître le nombre de contribuables dans tous les segments d'activités, d'au moins 5% par an et par conséquent d'améliorer les recettes fiscales.

Axe Stratégique 2 : Consolidation de la confiance dans le système fiscal/douanier et son administration en garantissant l'égalité devant l'impôt

La digitalisation a été au cœur des réformes engagées au profit des différentes régies ces dernières années. Cette digitalisation a renforcé la confiance entre les contribuables clients et les régies financières, car ayant participé fortement à limiter le contact entre les agents du Fisc et les contribuables. La digitalisation a aussi permis aux contribuables de gagner du temps dans l'accomplissement des formalités de déclaration et de paiement, réduit les tracasseries administratives et renforcer la transparence et l'image de l'administration fiscale. Il convient de poursuivre les réformes afin d'assurer une digitalisation complète et totale des régies à travers l'extension : (i) des téléprocédures aux centres des impôts des petites entreprises ; (ii) à l'ensemble des procédures fiscales notamment le contentieux, le contrôle fiscal, la comptabilité etc...

L'objectif est d'améliorer la qualité des services, d'assurer la célérité des procédures, de faciliter l'accès des usagers et contribuables aux services et de garantir la fiabilité et la disponibilité des données des contribuables, de limiter d'avantage le contact entre les agents de l'administration fiscale et les contribuable, bref d'instaurer un climat de confiance entre les administrations fiscales et les contribuables et de réduire les aléas fiscaux pour une plus grande transparence, un équilibre des pouvoirs et une meilleure lisibilité des règles, et par ricochet, l'amélioration du climat des affaires.

La restauration de la confiance entre administrations fiscales et contribuables passe aussi par le renforcement du cadre juridique et réglementaire au regard de la dynamique économique

internationale. Ce renforcement du cadre juridique et réglementaire favorisera aussi la lutte contre la concurrence déloyale et toutes formes de défaillance et de fraude fiscale.

Les actions de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale passera également par la mise œuvre du plan d'action élaboré par la DGI à la suite de l'Evaluation BEPS. il sera question de la mise en œuvre des actions 5,6, 13 et 14 du cadre inclusif et des standards minimums du projet BEPS de l'OCDE ET DU G/20.

Par ailleurs, un accent particulier sera mise sur l'amélioration de la gestion du risque fiscal et douanier pour faire face aux vulnérabilités spécifiques de l'économie béninoise en : (i) exerçant une plus grande vigilance sur les opérations douanières à forte probabilité de fraude et de collusion ; (ii) mettant en place une stratégie intégrée pour la normalisation des échanges de marchandises avec le Nigeria et (iii) définissant les axes stratégiques d'une approche conjointe du risque fiscal et douanier entre les régies financières.

Toujours dans le cadre du renforcement de la confiance avec les contribuables, il sera organisé des enquêtes périodiques de satisfaction clients et d'intégrité en vue de cerner les réalités que vivent les contribuables au quotidien en vue de leur résolution de manière efficace et efficiente.

Axe Stratégique 3 : Renforcement de la gouvernance au sein des régies financières

La gouvernance est ce processus par lequel les institutions publiques assurent la gestion des affaires publiques, gèrent des ressources publiques et garantissent le respect des droits de l'homme. En d'autres termes, elle s'emploie à mettre en place des structures bien définies, des politiques fiscales harmonieuses et complémentaires ainsi que des organismes de contrôle et de réglementation pour la promotion et la coordination des différentes activités. Son renforcement est indispensable pour les administrations fiscales dans leur mission de mobilisations des recettes. Ainsi, cet axe vise à améliorer la capacité institutionnelle, organisationnelle et humaine des régies financières pour l'atteinte efficace des objectifs de mobilisation des ressources au profit du financement de développement. Cela passe par la planification stratégique et la coordination continue de leurs actions ; le renforcement de la gestion des ressources humaines par l'adaptation des ressources humaines aux objectifs stratégiques des administrations au travers de la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences (GEPC), le renforcement du système d'intégrité (transparence, redevabilité, systèmes de prévention, la détection et de lutte contre la corruption), la modernisation des politiques et leviers de motivation des agents et la restructuration du système d'évaluation des performances individuelles et collectives.

Le renforcement des capacités de planification et de pilotage de l'Administration fiscale permettra in fine d'avoir une gestion efficace des risques, d'améliorer le pilotage des réformes, de faciliter la communication interne, de mettre en place la démarche qualité et de renforcer le contrôle interne.

4.3.2. Les objectifs stratégiques

L'objectif de développement affiché par le Bénin dans son Plan National de Développement (PND 2018-2025) est d'**atteindre une croissance soutenue et durable d'au moins 10% en 2025. Cette croissance sera axée sur le développement de l'agro-industrie, des services et du tourisme dans un cadre de gouvernance nationale et locale plus efficace en misant sur le développement du capital humain et des infrastructures.**

L'atteinte de cet objectif nécessite une mobilisation soutenue des recettes intérieures qui sera notamment tirée par les recettes fiscales. Sur les cinq (5) dernières années, les recettes fiscales ont représenté en moyenne 83% des recettes de l'Etat hors dons.

Ainsi, au regard des défis et enjeux de l'économie béninoise, l'objectif général de cette SRMT est d'améliorer efficacement la mobilisation des recettes intérieures pour répondre aux besoins de financement du développement durable. La mise en œuvre de la SRMT induira un accroissement de la pression fiscale d'au moins 0,5% par an.

Les objectifs stratégiques retenus par axes stratégiques se présentent comme suit :

- ✓ **Axe stratégique 1 : Promotion du civisme fiscal et élargissement de l'assiette fiscale**
 - **Objectif Stratégique 1.1 : Améliorer le consentement des contribuables à remplir leurs obligations fiscales**

Le consentement volontaire à l'impôt constitue l'essence même du civisme fiscal et renforce la légitimation de l'impôt. Le financement du développement passe nécessairement par la mobilisation de l'impôt auprès de tous ceux qui mènent des affaires dans le pays et ceux qui disposent de biens imposables. L'administration fiscale a très tôt compris cet état des choses et a mis le contribuable au cœur de toutes ses réformes à travers l'amélioration des services aux usagers mais aussi la promotion d'une meilleure adhésion de tous à l'impôt. Le défi pour l'administration fiscale est de poursuivre les actions en faveur de la promotion du civisme fiscal et de l'adhésion volontaire des contribuables aux réformes fiscales, toute chose qui devrait renforcer leur confiance vis-à-vis de l'administration fiscale et améliorer leur consentement volontaire à l'impôt.

Pour y parvenir, il sera question de poursuivre la sensibilisation des contribuables sur l'importance de l'impôt et sur les avantages de la formalisation, le respect des obligations, leurs droits et devoirs vis-à-vis de l'Administration fiscale aux moyens de différents canaux et stratégies de communication. Un accent particulier doit également être mis sur l'amélioration des services rendus aux contribuables.

- **Objectif Stratégique 1.2 : Identifier de nouvelles niches et formaliser le secteur informel**

Les nouvelles niches sont des secteurs d'activité ou des sources de revenus qui échappent en partie ou en totalité à l'imposition, soit par insuffisance de réglementation, soit par manque de contrôle, soit par non connaissance par le fisc de l'existence de l'activité. L'identification de nouvelles niches s'inscrit dans le cadre de l'élargissement de l'assiette fiscale. L'objectif étant

d'élargir le fichier des contribuables en repérant les secteurs d'activités ou les sources de revenus qui ne sont pas ou peu imposés.

Les nouvelles niches pourraient être identifiées dans les secteurs à fort potentiel tels que les activités exerçant dans l'économie numérique, le e-commerce, le secteur agro-industriel, les transactions transfrontalières, les prix de transferts, les activités informelles au regard de sa prédominance à travers les études sectorielles, des enquêtes économiques et des travaux de recoupements d'informations issues des différentes régies et autres administrations etc.

Le recensement général des entreprises en cours devrait participer de l'identification de nouvelles niches fiscales pour l'administration fiscale. Aussi, la DGI se doit de renforcer le partenariat avec les faitières comme suggérées par les acteurs présents à la séance de concertation sur la SRMT. Il sera également question de poursuivre le renforcement des actions entre l'ensemble des régies financières, la professionnalisation et le renforcement du contrôle douanier aussi bien au niveau du port autonome de Cotonou, mais aussi des frontières terrestres.

Objectif stratégique 1.3 : Professionnaliser le contrôle douanier

La douane se trouve aujourd'hui dans un contexte où, les contrôles doivent être réduits mais efficaces. Ainsi, le contrôle a posteriori basé sur la gestion du risque est l'un des meilleurs outils dont disposent les administrations douanières. Les enquêtes menées permettent d'une part, d'identifier les opérateurs qui se conforment aux lois et règlements douaniers, et d'autre part, ceux qui utilisent des manœuvres frauduleuses pour échapper au paiement des droits et taxes ou pour en réduire le montant et de redresser la situation en leur faisant payer les droits éludés ou compromis avec les amendes fixées ou prononcées. Il est donc impératif de poursuivre le renforcement des capacités des acteurs en charge du contrôle et de mettre en place un système favorisant leur professionnalisation.

Axe Stratégique 2 : Consolidation de la confiance dans le système fiscal/douanier et son administration en garantissant l'égalité devant l'impôt

- **Objectif Stratégique 2.1 : Renforcer l'efficacité des administrations fiscales et douanières en matière de lutte contre toutes formes de défaillance et de fraude**

Dans le but de collecter les ressources de manière rapide, efficace et efficiente, mais aussi de suivre de près et en temps réel les activités des administrations, les différentes régies se sont engagées dans un processus de modernisation qui passe par la digitalisation totale de leurs procédures.

La digitalisation consiste à dématérialiser toutes procédures et tous processus relatifs aux opérations de paiement ou de déclaration dans les régies, et à les rendre accessibles en ligne via un portail sécurisé.

Ce processus vise à simplifier et à sécuriser les opérations fiscales, à améliorer la qualité et la fiabilité des données fiscales, faciliter les recoupements d'informations et améliorer la qualité du contrôle fiscal et à faciliter l'accès aux services fiscaux.

Par ailleurs, le processus de dématérialisation n'est pas encore complètement implémenté en ce qui concerne les procédures et les processus des régies financières. Il convient ainsi de poursuivre les réformes y afférentes pour plus d'efficacité des services des régies financières mais aussi pour dynamiser la mobilisation des ressources de l'Etat. Cela devra contribuer à réduire les coûts de conformité et de transaction pour les contribuables et les coûts de gestion pour les administrations, à limiter les contacts physiques entre les usagers et les agents et à sécuriser les fonds publics.

- **Objectif Stratégique 2.2 : Améliorer l'offre et la qualité de service à l'utilisateur**

Le système d'information des régies consiste à collecter, traiter, stocker et diffuser les données provenant des différentes sources internes et externes. En effet, il s'agit de renforcer le système d'interconnexion entre les régies financières et autres administrations. Cet objectif stratégique vise à faciliter la prise de décision, à renforcer la transparence, la redevabilité et la bonne gouvernance à travers l'analyse de données. Il permettra aussi aux différentes régies d'avoir les mêmes informations pour un meilleur suivi des contribuables.

A moyen terme, les administrations fiscales se doivent de poursuivre les actions déjà engagées en vue d'améliorer leurs offres de services. Il s'agira de renforcer la communication externe, d'améliorer la qualité des services offerts aux usagers/contribuables, d'étendre la couverture d'intervention et d'assurer aux contribuables une assistance pratique et concrète en cas de besoins pour la satisfaction de leurs obligations fiscales.

Axe Stratégique 3 : Renforcement de la gouvernance au sein des administrations

- **Objectif Stratégique 3.1 : Moderniser les procédures et méthodes de travail au sein des régies financières**

La modernisation des procédures et méthodes de travail est un objectif important pour toute administration qui se veut moderne. Depuis 2016, les régies financières se sont engagées dans un vaste mouvement de modernisation qui vise la simplification des procédures, la réduction du coût de la discipline fiscale, l'amélioration de la qualité du service afin d'améliorer leur relation avec les usagers.

La modernisation étant un processus continue au regard des nouveaux développements socioéconomiques et institutionnelles, les régies financières doivent se donner les moyens de s'adapter aux réalités socio-économiques et poursuivent leur transformation en adoptant les normes internationales en matière de processus de gestion de l'impôt.

Cet objectif stratégique vise à moderniser les procédures et les formalités administratives, faciliter la prise de décision à travers l'automatisation des contrôles fiscaux, instaurer une gestion efficace du risque, renforcer la transparence dans les administrations fiscales à travers les technologies numériques pour plus d'efficacité et un meilleur service aux contribuables.

- **Objectif Stratégique 3.2 : Doter les régies financières des ressources humaines et matérielles adéquates**

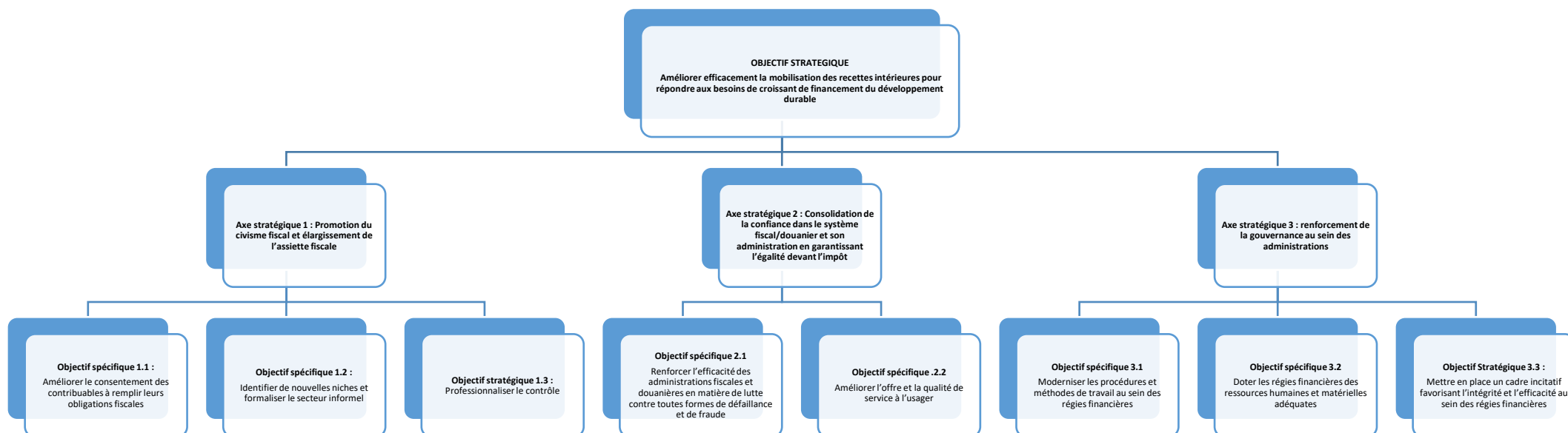
La gestion du personnel est un aspect clé d'une administration, car les ressources humaines sont au centre du processus décisionnel. Améliorer la gestion des ressources humaines consiste à optimiser davantage l'utilisation du personnel affecté aux activités des différentes administrations, en fonction des besoins réels et des objectifs stratégiques. Cet objectif vise à renforcer les compétences professionnelles, la motivation, et la performance des agents et aussi à assurer leurs épanouissements pour plus de résultats.

- **Objectif Stratégique 3.3 : Mettre en place un cadre incitatif favorisant l'intégrité et l'efficacité au sein des régies financières**

Cet objectif est d'une importance capitale pour l'amélioration de la performance des différentes régies. A cet effet, une définition objective des priorités sur la base de l'analyse et maîtrise des risques doivent être de mise afin de garantir l'atteinte des objectifs. Il s'agira d'identifier, d'évaluer, de prévenir et de traiter tout type de risques lié aux activités des régies, tels que les risques informatiques, les risques liés au capital humain, les risques d'incivisme et de fraude fiscale, les risques opérationnels, etc. Cela passe par la mise en place des outils efficaces, pertinents et modernes de gestion de risque afin de rendre plus performantes les régies financières.



Figure 5. Schémas du cadre stratégique





4.3.3. Objectifs des recettes à moyen terme

En lien avec le cadre stratégique et tenant compte de l'objectif de 0,5% de pression fiscale à réaliser chaque année, les recettes passeraient de 1498,56 milliards FCFA en 2022 à 2913,20 milliards FCFA en 2028, soit une mobilisation supplémentaire de 1414,64 milliards FCFA en 6 ans. Les recettes seront portées en grande partie par les recettes fiscales intérieures qui connaîtront un accroissement de 1347,16 milliards de FCFA en 6 ans .

Tableau 4. Tableau : projection des recettes fiscales et non fiscales à moyen terme

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
En milliards de FCFA	Réalisation	Prévision	Projection				
Revenus des Taxes	1 498,56	1 666,70	1 859,50	2 079,40	2 328,41	2 613,89	2 913,20
Recettes Fiscales	1 320,74	1 512,40	1 692,70	1 899,10	2 133,41	2 386,99	2 667,90
Recettes d'Impôts	890,9	979,6	1 100,70	1 231,40	1 378,60	1542,2	1718,4
Recettes des Douanes	429,84	532,8	592	667,7	754,81	844,79	949,5
Recettes non fiscales	177,82	154,3	166,8	180,3	195	226,9	245,3
En% du PIB							
Revenus des Taxes	13,8	14,0	14,5	15,0	15,50	16,10	16,60
Recettes Fiscales	12,2	12,7	13,2	13,7	14,2	14,7	15,2
Recettes d'Impôts	8,2	8,2	8,6	8,9	9,2	9,5	9,8
Recettes des Douanes	4,0	4,5	4,6	4,8	5,0	5,2	5,4
Recettes non fiscales	1,6	1,3	1,3	1,3	1,3	1,4	1,4
PIB Nominal	10855	11891	12855	13895	15024	16238	17552

Source : autorités nationales, 2023

En pourcentage du PIB, les revenus des taxes ressortiraient à 16,6% en 2028 contre 13,8% en 2022, soit un écart de 2,8 points. La pression fiscale quant à elle connaîtrait une amélioration de 3 points sur la période de mise en œuvre de la SRMT passant de 12,2% en 2022 à 15,2%.

Les revenus additionnels mobilisés au travers de la mise en œuvre de la SRMT devraient faciliter la réalisation des investissements prévus au programme d'action du Gouvernement¹ et regroupé en 12 catégorie éligibles. Le Gap de financement sera assuré conformément à la stratégie d'endettement pilotée par la Caisse Autonome de Gestion de la Dette.

¹ <https://beninrevele.bj/documentation/pag-2021-2026/>

Tableau 5. Vue d'ensemble des 12 catégories éligibles

Pilier #1 Population	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une agriculture durable et productive - Accès à l'eau potable et traitement des eaux usées - Amélioration de la santé pour tous - Habitat décent pour les populations pauvres - Élargissement des services éducatifs et amélioration des capacités de prise en charge des élèves et étudiants
Pilier #2 Prospérité	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à une énergie bas-carbone, fiable et peu onéreuse - Connectivité et inclusion numérique sur l'ensemble du territoire - Soutien à l'emploi et inclusion financière des jeunes, des femmes et des entrepreneurs ruraux
Pilier #3 Planète	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de cadres de vie et d'infrastructures durables pour tous - Préservation des zones lacustres et littorales, exploitation économique raisonnée des étendues littorales - Préservation de la biodiversité, restauration & exploitation raisonnée du couvert forestier & lutte contre la désertification
Pilier #4 Partenariats	Valorisation des lieux de mémoire patrimoniaux et éducatifs et infrastructures de divertissement

source : Cadre d'émission obligataire ODD, juillet 2021

Le niveau escompté des recettes à moyen terme sera soutenu par une série de réforme de politique et d'administration fiscales et non fiscales.

4.3.3.1. Reforme de politique fiscale

Le niveau actuel de pression fiscale milite en faveur d'un élargissement de l'assiette fiscale. L'Economie béninoise est dominée par la prépondérance du secteur informel. Selon l'INStAD, le secteur informel représente 57% du produit intérieur brut. Ce taux d'informalité de l'économie occasionne chaque année, d'importantes pertes de recettes à l'Etat. En vue d'améliorer le niveau de mobilisation des recettes, l'Administration fiscale s'est lancée depuis plusieurs années dans une série de réformes visant à élargir l'assiette fiscale pour une mobilisation conséquente des ressources. Il s'agit notamment de la simplification des procédures de déclaration et de paiement des impôts à travers l'introduction des téléprocédures ; la réduction de 40% d'impôts en cas d'adhésion à un centre de gestion agréé , la réduction d'impôts, pour les contribuables disposant d'un chiffre d'affaires ne dépassant pas

1 milliard de FCFA au titre des trois premières années d'activités à raison de 25%, 25% et 50% respectivement ; l'adoption d'une loi sur la promotion de micros, petites et moyennes entreprises ; l'introduction d'un prélèvement sanction au cordon douanier auprès des contribuables non connus du Fisc en vue de leur formalisation.

En dépit de cette panoplie de mesures qui continuent par impacter positivement la formalisation des entreprises et la mobilisation des recettes, force est de constater que le taux de pression demeure faible. Il ressort à 12,2% en 2022, très en dessous de la norme communautaire de l'UEMOA. Dans ces conditions, les administrations fiscale et douanières doivent prendre de nouvelles dispositions pour poursuivre l'élargissement de l'assiette fiscale pour une mobilisation soutenue des recettes. Les mesures de politique fiscale à mettre en œuvre s'articuleront autour des points ci-après :

Tableau 6. Mesures de politique fiscale sur la période 2024-2028

Mesure	Recettes additionnelles	Période de mise en œuvre
La revue à la baisse du taux de la Taxe Professionnelle Synthétique de 5% à 3% en vue d'inciter plus de contribuable à la formalisation. Cette mesure permettra d'améliorer le taux de formalisation des entreprises.	1 milliards FCFA chaque année	2026
la revue du taux du CNF à la hausse de 10% à 12% pour encourager la conformité des contribuables et lutter efficacement contre la fraude ;	5 milliards FCFA	2027
la mise en œuvre effective de la simplification en cours de la fiscalité foncière et l'utilisation effective de l'IFU pour la collecte de la taxe foncière ;	2,5 milliards FCFA	2024-2027
la finalisation du cadastre national avec l'interconnexion de la DGI ;	3 milliards FCFA	2027-2030
le renforcement progressif des taux de droits d'accises dans le respect de la législation communautaire. Il sera procédé aussi à l'évaluation du potentiel fiscal en matière de droit d'accises et l'identification des défaillances du système de collecte des droits d'accises afin d'améliorer leur rendement ; de façon spécifique il sera procédé au relèvement des droits d'accises suivant : <ul style="list-style-type: none"> ✓ bouillons alimentaires : de 10 à 15% ✓ boissons non alcoolisées : de 7% à 10% 	2 milliards FCFA	2025-2028

<ul style="list-style-type: none"> ✓ boissons alcoolisées que sont les bières et cidres : de 20% à 25% ✓ Cigarettes, cigares, cigarillos, tabac à fumer et autres succédanés de tabacs : 50% à 60% 		
<p>La taxation effective des géants du numérique. il s'agira de prélever la TVA sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ les ventes de biens et les prestations de services effectuées sur le territoire béninois ou à travers des plateformes de commerce électronique étrangères ou locales, ✓ les commissions perçues par les opérateurs des plateformes de commerce électronique à l'occasion des opérations prévues au paragraphe précédent. 	2 milliards FCFA	2024
<p>La poursuite de la rationalisation des dépenses fiscales en lien avec les directives de l'UEMOA et conformément à la stratégie de rationalisation des dépenses fiscales en cours de mise en œuvre ;</p> <p>Voir stratégie mise à jour en annexe</p>	Voir Annexe	2024-2028
<p>La poursuite de la fiscalisation du secteur informel par le renforcement des actions de communication et la mise en place d'un dispositif d'accompagnement pour une durée de deux ans des primo déclarants, des nouvelles créations et des contribuables ne disposant pas encore de numéro IFU. Il s'agira dans ce cadre d'établir un contrat social avec les contribuables identifiés ;</p>	2 milliards FCFA	2024-2028
<p>Le regroupement de l'ensemble des taxes payées (TPS foraine, droits de place, taxes communales, etc..) par les acteurs du secteur informel en un seul prélèvement ;</p>	1,5 milliard	2026
<p>Une meilleure coordination de la fiscalité environnementale par le regroupement de l'ensemble des taxes environnementales en une ou deux taxes ;</p>	0,5 milliards	2027
<p>La maîtrise de la valeur transactionnelle.</p>	12 milliards FCFA annuel	2024-2028
<p>L'encadrement des conventions de double imposition (CDI) par l'élaboration d'une stratégie pour formaliser la politique en matière de CDI pour guider les futures négociations</p>	2 milliards FCFA	2025-2028

<p>Aligner davantage la politique fiscale de droit interne avec les lignes principales de la politique fiscale conventionnelle et en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Introduire un mécanisme de droit interne d'élimination de la double imposition plus complet - procéder à la révision de la convention avec la France - Élaborer la stratégie de renégociation avec d'autres pays de l'OCDE exportateurs de capitaux sur la base d'une analyse des enjeux et avec la possibilité d'abandon des discussions ; - dénoncer la convention fiscale de l'OCAM - Réviser les modalités d'émission et le contenu des attestations de résidence fiscale émises par la DGI (avec une éventuelle initiative de coordination dans l'UEMOA et avec la France et le Maroc) ; 		
--	--	--

Ces mesures de politique fiscale seront renforcées par des mesures d'administration au niveau de chaque axe stratégique.

Il est présenté ci-dessous le point détaillé du reste des mesures de rationalisation des dépenses fiscales sur la période 2023-2025.

4.3.3.2. Les Réformes d'administration

Tableau 7. Tableau de cohérence axes stratégiques et actions

AXES STRATEGIQUES	REFORMES	STRUCTURES RESPONSABLES
<p>Axe stratégique 1 : Promotion du civisme fiscal et élargissement de l'assiette fiscale</p>	<p>Poursuivre la création de comptes dans les livres de la Trésorerie générale de l'Etat pour le reversement des recettes non fiscales en adéquation avec l'évolution des besoins dans le temps ;</p>	<p>DGTCP</p>
	<p>Elargir le champ de mobilisation des RNF par la recherche de nouvelles niches ;</p>	
	<p>Renforcer le suivi des services générateurs pour le reversement effectif de toutes les recettes non fiscales collectées sur les comptes ouverts dans les livres de la Trésorerie générale de l'Etat ;</p>	
	<p>Alléger les procédures de versement des recettes par un rapprochement du Trésor public du redevable à travers l'extension progressive de la digitalisation à toutes les natures de RNF ;</p>	
	<p>Sensibiliser les correspondants et redevables du Trésor public sur les mesures de réformes entreprises</p>	
	<p>Renforcer l'interconnexion entre les régies financières</p>	

AXES STRATEGIQUES	REFORMES	STRUCTURES RESPONSABLES
	Réaliser des enquêtes de satisfaction périodiques assorties de plan d'action pour la satisfaction des contribuables ;	DGI
	Paiement de la TPS par téléphonie mobile	
	Paiement des Impôts fonciers par téléphonie mobile	
	Utilisation exclusive de l'IFU pour la collecte des impôts fonciers ;	
	Réaliser un portail « e-services particuliers » accessible à tous les contribuables ;	
	Renforcement des actions de communication ;	
	Détection et prise en charge des nouveaux contribuables ;	
	Institution de la Déclaration préremplie d'impôts ;	
	Apurement des restes à recouvrer : Gain de recettes de 50 milliards FCFA annuel	DGI-DGD
	Etablir et mettre en œuvre un contrat social avec les contribuables (récompenses des meilleurs contributeurs, semaine du civisme, etc.)	
	renforcer la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales internationales par la formation continue des acteurs des administrations fiscale et douanière sur les questions relatives aux prix de transfert et au projet BEPS ;	DGD
	Maîtrise de la valeur / maîtrise des flux ;	
	Exploitation des données;	
	Facilitation des échanges;	
Amélioration des relations avec le Nigéria	ANDF	
Elaboration d'une stratégie de communication et de sensibilisation des usagers sur la nécessité d'immatriculer les terres		
Axe stratégique 2 : Consolidation de la confiance dans le système fiscale/douanier et son administration en garantissant l'égalité devant l'impôt	Généraliser la vérification de l'authenticité des quittances par les QR code ;	DGTCP
	Etendre l'applicatif e-Quittance à d'autres Services intermédiaires de Recettes (SIR) ;	
	Digitaliser les déclarations de recettes au niveau des services générateurs ;	
	Améliorer la coopération avec les partenaires monétiques (agrégateurs, opérateurs GSM, GIM-UEMOA) ;	
	Consolider les applications de collecte et de suivi des recettes non fiscales avec le SIGFP ;	DGI
	Extension du système informatisé de gestion à tous les centres d'impôts des petites entreprises et instauration des téléprocédures (télédéclaration et télépaiement)	
	Renforcement de la sécurisation du système d'information ;	
	Opérationnalisation du Business Intelligence : automatisation du croisement des données et du	

AXES STRATEGIQUES	REFORMES	STRUCTURES RESPONSABLES
	contrôle de cohérence des déclarations de la TVA avec les sources de données internes et externes ;	
	Sélection automatique des dossiers de contrôle fiscal suivant un système d'analyse-risque	
	TVA sur le numérique	
	Digitalisation de la fiscalité foncière	
	Développement des modes de paiement mobile pour les impôts locaux	
	Extension du système informatisé de gestion à tous les centres d'impôts des petites entreprises ;	
	Digitalisation complète des procédures douanières ;	
	Renforcement des infrastructures techniques et du système d'information.	DGD
	Mise en place du Cadastre	ANDF
	Dématérialisation des prestations de l'ANDF	
Axe stratégique 3 : Renforcement de la gouvernance au sein des régies financières	Elaborer un livre de procédures de mobilisation des recettes non fiscales du Trésor ;	DGTCF
	Elaborer la cartographie des risques en matière de mobilisation des recettes non fiscales ;	
	Rendre effectif le recrutement des ressources humaines qualifiées au profit du Trésor	
	Adapter/actualiser le cadre législatif et réglementaire de mobilisation des RNF aux évolutions, innovations et réformes dans le temps	
	Former les acteurs sur les différents outils de mobilisation des recettes non fiscales ;	
	Améliorer le système de gestion axée sur les résultats (gestion de la performance globale et individuelle) ;	
	Reddition des comptes;	
	Actualiser les indicateurs de mesure de performance.	
	Adaptation des ressources humaines, financières et technologiques aux objectifs stratégique	DGI-DGD
	Finaliser, adopter et appliquer les manuels de procédures ;	
	Obtenir la certification ISO ;	
	Améliorer le système de gestion axée sur les résultats (gestion de performance globale et individuelle) ;	
	Conduire des enquêtes régulières de perception de l'intégrité	
	Renforcer les actions de lutte contre la corruption ;	
	Renforcer la redevabilité	
	Optimiser la gestion des fonctions douanières.	
Améliorer le système de gestion axée sur les résultats (gestion de la performance globale et individuelle) ;	DGD	
Renforcer les actions de lutte contre la corruption ;		
Renforcer la redevabilité.		



5. Cadre de mise en œuvre

5.1. Plan d'actions de mise en œuvre de la SRMT

CODE	ACTIONS	OBJECTIF DE L'ACTION	STRUCTURE CHARGÉE DE LA MISE EN ŒUVRE	RESULTATS	INDICATEURS	PERIODE DE MISE EN ŒUVRE
OBJECTIF GENERAL : AMELIORER EFFICACEMENT LA MOBILISATION DES RECETTES INTERIEURES POUR REpondre AUX BESOINS DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT DURABLE						
AXE STRATEGIQUE 1 : PROMOTION DU CIVISME FISCAL ET ELARGISSEMENT DE L'ASSIETTE FISCALE						
OBJECTIF STRATEGIQUE 1.1 : Améliorer le consentement des contribuables à remplir leurs obligations fiscales						
1.1.1	Renforcement de l'éducation au civisme fiscal à l'endroit des contribuables et des groupes cibles	Accroître le civisme fiscal au sein de la population	DGI/DGD	Les groupes ciblés sont instruits au civisme fiscal	Nombre de personnes formées	2024-2028
1.1.2	Renforcement de l'éducation au civisme fiscal dans les écoles, lycées et universités	Accroître le civisme fiscal à la base	DGI/DGD	Les apprenants sont instruits au civisme fiscal	Nombre de partenariats signés avec les établissements d'enseignements	2024-2028
1.1.3	Elargissement des partenariats avec les organes de presse, les radios, les télévisions, les magazines	Etendre l'audience des productions	DGI/DGD	De nouvelles populations sont sensibilisées sur les médias	Nombre de partenariats signés avec les organes de presse, les radios, les télévisions, les magazines	2024-2028

CODE	ACTIONS	OBJECTIF DE L'ACTION	STRUCTURE CHARGÉE DE LA MISE EN ŒUVRE	RESULTATS	INDICATEURS	PERIODE DE MISE EN ŒUVRE
1.1.4	Conception et diffusion de contenus des émissions radio-télévision, spots, visuels	Sensibiliser la population au civisme fiscal	DGI/DGD	La population est sensibilisée au civisme fiscal	Nombre d'éléments diffusés	2024-2028
1.1.5	Etablissement et mise en œuvre d'un contrat social avec les contribuables (récompenses des meilleurs contributeurs)	Motiver la population au civisme fiscal	DGI/DGD	Les meilleurs contributeurs sont récompensés	Nombre de contribuables récompensés	2024-2028
OBJECTIF STRATEGIQUE 1.2 : Identifier de nouvelles niches et formaliser le secteur informel						
1.2.1	Renforcement des enquêtes et contrôles ciblés	Identifier de nouvelles niches fiscales	DGI	De nouvelles niches fiscales sont identifiées et des contrôles effectués	Nombre d'enquêtes effectués, Nombre de contrôles ciblés effectués	2024-2028
1.2.2	Fidélisation des nouveaux contribuables détectés	Réduire l'informalité à travers la simplification de la fiscalité des micros et petites entreprises	DGI	Les nouveaux contribuables se sont formalisés et gérés dans un centre des impôts	Nombre de nouveaux contribuables formalisés et gérés dans un centre des impôts	2024-2028
1.2.3	Amélioration de la gestion du fichier national des contribuables	Mettre à jour le fichier national des contribuables	DGI	Le fichier national des contribuables est régulièrement mis à jour	Nombre de centre des impôts dont le fichier des contribuables est à jour	2024-2028
1.2.4	Utilisation exclusive de l'IFU pour la collecte des impôts fonciers	Remplacer les numéros NC par les numéros IFU des propriétaires immobiliers	DGI	Les numéros NC sont remplacés par les numéros IFU	Le nombre de numéro NC contenu dans le fichier national des contribuables	2024-2028

CODE	ACTIONS	OBJECTIF DE L'ACTION	STRUCTURE CHARGÉE DE LA MISE EN ŒUVRE	RESULTATS	INDICATEURS	PERIODE DE MISE EN ŒUVRE
1.2.5	Elargissement du champ de mobilisation des RNF par la recherche de nouvelles niches	Identifier de nouvelles niches de mobilisation des RNF	DGTC	De nouvelles niches de mobilisation des RNF sont identifiées	Taux de variation des RNF	2024-2028
1.2.6	Simplification davantage la formalisation des micros et petites entreprises	Alléger la procédure de formalisation à l'APIEX	DGI	Les micros et petites entreprises se formalisent plus facilement	Le nombre de micro et petites entreprises formalisées	2024-2028
1.2.7	Renforcement progressif des taux de droits d'accises dans le respect de la législation communautaire	Améliorer les recettes fiscales issues des droits accises	DGI	Les taux des droits d'accises sont progressivement renforcés dans le respect de la législation communautaire	Taux de variation des recettes de droits d'accises	2024-2028
OBJECTIF STRATEGIQUE 1.3 : Professionnaliser le contrôle						
1.3.1	Renforcement des capacités des acteurs à travers des formations de courtes durées	Accroître la capacité des acteurs en charge des contrôles	DGD	Les apprenants sont outillés aux contrôles	Nombre d'acteurs formés	2024-2028
1.3.2	Stabilisation des effectifs de la Direction en charge des contrôles	Professionnaliser les acteurs en charge des contrôles pour plus d'efficacité	DGD	Les effectifs de la Direction en charge des contrôles sont stabilisés	Temps de séjour d'un acteur à la Direction en charge du contrôle	2024-2028

CODE	ACTIONS	OBJECTIF DE L'ACTION	STRUCTURE CHARGÉE DE LA MISE EN ŒUVRE	RESULTATS	INDICATEURS	PERIODE DE MISE EN ŒUVRE
AXE STRATEGIQUE 2 : CONSOLIDATION DE LA CONFIANCE DANS LE SYSTEME FISCAL/DOUANIER ET SON ADMINISTRATION EN GARANTISSANT L'EGALITE DEVANT L'IMPOT						
OBJECTIF STRATEGIQUE 2.1 : Renforcer l'efficacité des administrations fiscale et douanière en matière de lutte contre toutes les formes de défaillance et de fraude fiscale						
2.1.1	Identification des défaillances du système fiscal / douanier source d'évasion fiscale	Identifier les défaillances du système fiscal / douanier source d'évasion fiscale	DGI / DGD	Les défaillances du système fiscal / douanier source d'évasion fiscale sont identifiées	Le nombre de défaillance du système fiscal identifiés	2024-2028
2.1.2	Renforcement du cadre juridique et réglementaire en vue de lutter contre l'évasion fiscale	Lutter efficacement contre l'évasion fiscale	DGI / DGD	Le système fiscal / douanier est plus solide pour lutter contre l'évasion fiscale	Les textes législatifs et réglementaires adoptés	2024-2028
2.1.3	Mise en œuvre des actions du projet BEPS et autres relatives à l'érosion de la base imposable et le transfert de bénéfices	Lutter contre l'érosion de la base imposable	DGI	Le système fiscal est assaini face aux pratiques d'érosion de la base imposable	Les textes législatifs et réglementaires sur la fiscalité internationale adoptés	2024-2028
2.1.4	Opérationnalisation de l'unité d'échange de renseignements dans le cadre du contrôle des opérations transfrontalières	Renforcer le dispositif de contrôle des opérations transfrontalières	DGD	Le contrôle des opérations transfrontalières est renforcé	Mise en place de l'unité d'échange de renseignements	2024

CODE	ACTIONS	OBJECTIF DE L'ACTION	STRUCTURE CHARGÉE DE LA MISE EN ŒUVRE	RESULTATS	INDICATEURS	PERIODE DE MISE EN ŒUVRE
2.1.5	Poursuite de la digitalisation des procédures au sein de toutes les régies financières	Améliorer l'efficacité et sécuriser les recettes publiques	DGI/DGD/DGTCP/AN DF	Les régies financières sont plus performantes	Nombre de procédures digitalisées	2024-2028
2.1.6	Renforcement du dispositif d'échanges d'informations entre régies financières y compris la Direction Générale du Budget	Amener les contribuables défaillants à se mettre en règle	DGI/DGD/DGTCP/AN DF/BUDGET	Les régies financières échangent aisément les informations	Plateforme d'échange de données opérationnelle	2024-2028
2.1.7	Opérationnalisation du Business Intelligence : automatisation du croisement des données et du contrôle de cohérence des déclarations de la TVA avec les sources de données internes et externes	Lutter efficacement contre la fraude fiscale	DGI	Le contrôle fiscal est plus efficace	Le BI est opérationnel	2024-2028
2.1.8	Renforcement du pilotage et de la mise en œuvre de la réforme des factures normalisées	Maîtriser le chiffre d'affaires des transactions	DGI	La lutte contre les fraudes fiscales est renforcée	Rapport d'activité du comité de pilotage	2024-2028
2.1.9	Passage progressif de la valeur transactionnelle des produits à valeurs ajustées (basculement des seize produits restant en valeur transactionnelle)	Appliquer	DGD			
2.1.10	Informatisation intégrale de la chaîne de traitement des opérations de dédouanement et paramétrage du système d'information	Améliorer l'efficacité et sécuriser les recettes douanières	DGD	L'administration douanière est plus performante	Nombre de procédures informatisées	2024-2028
2.1.11	Informatisation de la gestion de magasins et aires de dédouanement (MAD) et des magasins et aires d'entreposage (MAE)	Améliorer l'efficacité de la gestion des MAD et des MAE	DGD	Les MAD et les MAE sont mieux gérés	Système informatisé	2024-2028

CODE	ACTIONS	OBJECTIF DE L'ACTION	STRUCTURE CHARGÉE DE LA MISE EN ŒUVRE	RESULTATS	INDICATEURS	PERIODE DE MISE EN ŒUVRE
2.1.12	Informatisation de la gestion des terminaux à conteneurs (TAC)	Améliorer l'efficacité de la gestion des TAC	DGD	Les TAC sont mieux gérés	Système informatisé	2024-2028
2.1.13	Déploiement du GUCE au niveau des frontières terrestres	Faciliter la réalisation des opérations douanières aux frontières terrestre	DGD	Les contribuables dédouanent plus facilement les marchandises	Le GUCE déployé	2024-2028
2.1.14	Intensification des activités de la Cellule d'enquêtes et des Recherches Mixtes des Impôts et des Douanes (CERMID)	Renforcer l'efficacité de la lutte contre les fraudes fiscales et douanières	DGI/DGD	Le dispositif de lutte contre les fraudes fiscales et douanières est renforcé	Nombre d'opérations conjointes organisées	2024-2028
2.1.15	Installation des équipements de vidéo surveillance au niveau des recettes de douanes de Kraké et de Hillacondji	Renforcer l'efficacité de la lutte contre les fraudes douanières	DGD	Le dispositif de lutte contre les fraudes douanières est renforcé	Système de vidéo-surveillance installé et fonctionnel	2024-2028
2.1.16	Poursuite de la création de comptes dans les livres de la Trésorerie générale de l'Etat pour le reversement des recettes non fiscales en adéquation avec l'évolution des besoins dans le temps	Améliorer la tenue de comptes de la Trésorerie générale de l'Etat	DGTCP	Plus de clarté dans la tenue des comptes de la Trésorerie générale de l'Etat	Nombre de comptes créés	2024-2028
2.1.17	Amélioration de la coopération avec les partenaires monétiques (agrégateurs, opérateurs GSM, GIM-UEMOA);	Améliorer la qualité des services offerts en lien avec les partenaires monétiques	DGTCP	La coopération avec les partenaires monétiques est améliorée	Nombre conventions signés	2024-2028

CODE	ACTIONS	OBJECTIF DE L'ACTION	STRUCTURE CHARGÉE DE LA MISE EN ŒUVRE	RESULTATS	INDICATEURS	PERIODE DE MISE EN ŒUVRE
2.1.18	Mise en place du Cadastre national	Sécuriser les propriétés foncières	ANDF	Les propriétés foncières sont mieux administrées	Nombre de cadastres des communes publiés	2024-2028
2.1.19	Généralisation de la vérification de l'authenticité des quittances par les QR code ;	Lutter contre la fraude liée à la falsification des quittances des RNF	DGTCP	Les RNF sont sécurisées	Système de vérification disponible et fonctionnel	2024-2028
OBJECTIF STRATEGIQUE 2.2 : Améliorer l'offre et la qualité de service à l'utilisateur						
2.2.1	Renforcement des offres de service en ligne: immatriculation en ligne, enregistrement des actes en ligne, l'Attestation Fiscale en ligne...	Faciliter l'obtention des pièces et actes aux contribuables	DGI	Les services offerts aux contribuables sont améliorés	Nombre de services en ligne	2024-2028
2.2.2	Etendre les télé-procédures aux micros et petites entreprises relevant de la TPS	Faciliter le remplacement des obligations fiscales aux micros et petites entreprises	DGI	Les micros et petites entreprises remplissent leurs obligations fiscale à moindre coût	Proportion de CIPE intégré aux télé-procédures	2024-2028
2.2.3	Opérationnalisation du call center dans toutes les régies	Ecouter et apporter des réponses aux préoccupations des contribuables	DGI	Les contribuables ont une réponse à leurs préoccupations en temps réel	Nombre de régie disposant de call center	2024-2028

CODE	ACTIONS	OBJECTIF DE L'ACTION	STRUCTURE CHARGÉE DE LA MISE EN ŒUVRE	RESULTATS	INDICATEURS	PERIODE DE MISE EN ŒUVRE
2.2.4	Organisation et publication des enquêtes de satisfaction et d'intégrité	Améliorer la perception sur les régies	DGI/DGD/DGTCP	Les régies financières améliorent les services offerts et cultivent les valeurs d'intégrité	Nombre de régies ayant organisé l'enquête de satisfaction et d'intégrité dans l'année	2024-2028
2.2.5	Amélioration de la gestion des contentieux fiscaux et douaniers	Améliorer la gestion des contentieux fiscaux et douaniers	DGI/DGD/DGTCP	Les contentieux fiscaux sont mieux gérés et dans le délai	Nombre de dossiers traités dans le délai	2024-2028
2.2.6	Dématérialisation des prestations de l'ANDF	Améliorer les services offerts par l'ANDF	ANDF	Les contribuables bénéficient de service de qualité à moindre coût	Nombre de service en ligne	2024-2028
2.2.7	Extension de l'applicatif e-Quittance à d'autres Services intermédiaires de Recettes (SIR) ;	Faciliter le paiement des RNF aux usagers	DGTCP	Les contribuables bénéficient de service de qualité à moindre coût	Nombre de nouveaux services intégrés au eQuittance	2024-2028
2.2.8	Digitalisation des procédures de déclarations des recette non fiscales	Améliorer les services offerts aux clients	DGTCP	Les RNF sont déclarées de façon digitale	Nombre de nouvelles procédures de déclarations de RNF digitalisées	2024-2028
2.2.9	Modernisation des moyens d'encaissements des recettes	Améliorer les services offerts aux clients	DGTCP/DGI/DGD/ANDF	Les RNF sont encaissées par les moyens modernes	Pourcentage des encaissements effectués par les moyens numérisés	2024-2028

CODE	ACTIONS	OBJECTIF DE L'ACTION	STRUCTURE CHARGÉE DE LA MISE EN ŒUVRE	RESULTATS	INDICATEURS	PERIODE DE MISE EN ŒUVRE
AXE STRATEGIQUE 3 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE AU SEIN DES REGIES FINANCIERES						
OBJECTIF STRATEGIQUE 3.1 : Moderniser les procédures et méthodes de travail au sein des régies financières						
3.1.1	Mise en place et déploiement des outils de gestion des risques	Minimiser les risques afin d'atteindre les objectifs	DGI/DGD/DGTCP/AN DF	Les administrations sont plus performantes	Nombre de régie disposant la cartographie des risques et des moyens de mitigation	2024
3.1.2	Refonte des procédures des régies financières	Faciliter et uniformiser les pratiques	DGI/DGD/DGTCP/AN DF	Les pratiques sont uniformisées et optimale	Nombre de régies disposant de nouvelles procédures	2024
3.1.3	Renforcement de la planification et de la mise en œuvre des réformes	Accroître la chance de succès des réformes	DGI/DGD/DGTCP/AN DF	Les réformes mises en œuvre ont atteint leurs objectifs	Structure de planification disponible et dotée de ressource humaine adéquate	2024
3.1.4	Mise en place du système de management de la qualité	Améliorer la qualité des services	DGI/DGD/DGTCP/AN DF	Les administrations sont plus performantes	Le document de politique de qualité est élaboré	2024
3.1.5	Evaluation efficace et efficiente de systèmes de contrôle internes des régies financières	Fonctionnement efficace et efficiente des systèmes de contrôle internes des régies financières	DGI/DGD/DGTCP/AN DF/IGRF	Les dysfonctionnements dans les systèmes de contrôle interne sont vite détectés et remédiés	100% des missions d'audit planifiées sont réalisées	2024 -2028
					plus de 80% des recommandations sont mises en œuvre	2024 - 2028

CODE	ACTIONS	OBJECTIF DE L'ACTION	STRUCTURE CHARGÉE DE LA MISE EN ŒUVRE	RESULTATS	INDICATEURS	PERIODE DE MISE EN ŒUVRE
3.1.6	Elaboration d'une stratégie basée sur l'analyse des risques des missions d'audit interne des régies financières	Disposer d'une stratégie consolidée sur l'audit interne des régies financières	IGRF/MEF	L'IGRF dispose d'un dispositif clair sur les missions d'audit interne	Le document de stratégie disponible	2024
3.1.7	Renforcement de suivi des services générateurs pour le reversement effectif de toutes les recettes non fiscales collectées sur les comptes ouverts dans les livres de la Trésorerie générale de l'Etat	Sécuriser les RNF	DGTC	Les RNF sont versées régulièrement	Le nombre de rapport de suivi élaboré	2024-2028
3.1.8	Consolidation des applications de collecte et de suivi des recettes non fiscales avec le SIGFP ;	Rendre disponibles les statistiques sur les RNF mobiliser	DGTC	La trésorerie de l'Etat est mieux appréhendée	Plateforme de consolidation disponible et fonctionnelle	2024-2028
3.1.9	Elaboration du livre de procédures des recettes non fiscales	Formalisation des procédures	DGTC	Le livre de procédures des recettes non fiscales est disponible	Livre de procédures disponible	2024
OBJECTIF STRATEGIQUE 3.2 : Doter les régies financières de ressources humaine et matérielle adéquates						
3.2.1	Recrutement en personnel qualifié ayant des profils bien spécifiques en adéquation avec les orientations et les enjeux	Doter les régies financières de ressource humaine de qualité en nombre suffisant	DGI/DGD/DGTC/AN DF	Les régies financières disposent de ressource humaine de qualité en nombre suffisant pour	Certificat de mise à disposition des cadres recrutés	2024-2028

CODE	ACTIONS	OBJECTIF DE L'ACTION	STRUCTURE CHARGÉE DE LA MISE EN ŒUVRE	RESULTATS	INDICATEURS	PERIODE DE MISE EN ŒUVRE
				accomplir leurs missions		
3.2.2	Modernisation des centres de formation professionnelle des régies financières	Doter les centres de formation professionnelle de matériels modernes de formation	DGI/DGD/DGTCP/AN DF	Les centres de formation professionnelle sont équipés	PV de réception	2024-2028
3.2.3	Mise en place et opérationnalisation d'un centre de documentation de l'administration fiscale	Rendre opérationnel le centre de documentation de l'administration fiscale	DGI/DGD/DGTCP/AN DF	Le centre de documentation est disponible et équipé	PV de réception	2024-2028
3.2.4	Amélioration du cadre de travail abritant les services de régies financières	Améliorer le cadre de travail abritant les services des régies financières	DGI/DGD/DGTCP/AN DF	Les services des régies financières disposent de cadre de travail adéquat	PV de réception	2024-2028
3.2.5	Acquisition de matériels, d'équipements, de biens et de services pour le fonctionnement des structures	Doter les services des régies financières de matériels, équipements, biens et services adéquats	DGI/DGD/DGTCP/AN DF	Les services des régies financières sont mieux équipés	PV de réception	2024-2028
3.2.6	Organisation des cycles de formation périodiques sur la valeur en douane à l'endroit des agents de la douane	Renforcer les capacités des cadres en matière de détermination des valeurs en douane	DGD	Les cadres sont mieux outillés pour la détermination	Rapport de formation	2024-2028

CODE	ACTIONS	OBJECTIF DE L'ACTION	STRUCTURE CHARGÉE DE LA MISE EN ŒUVRE	RESULTATS	INDICATEURS	PERIODE DE MISE EN ŒUVRE
				des valeurs en douane		
OBJECTIF STRATEGIQUE 3.3 : Mettre en place d'un dispositif et d'un cadre incitatif favorisant l'intégrité et l'efficacité au sein des régies financières						
3.3.1	Mise en place d'un comité inter-régie chargé de faire des propositions de mesures incitatif favorable à l'intégrité et l'efficacité	Mettre en place un comité de réflexion sur les mesures incitatives favorables à l'intégrité et l'efficacité	DGI/DGD/DGTCP/AN DF	Le comité aura pour rôle de faire des propositions	Arrêté ministériel	2024-2028
3.3.2	Prospection dans la sous-région de cas de réussite dans la mise en place d'un cadre incitatif favorable à l'intégrité et l'efficacité	S'inspirer des expériences dans les pays de la sous-région qui ont réussi à mettre en place un incitatif favorable à l'intégrité et l'efficacité	DGI/DGD/DGTCP/AN DF	Le comité fait des propositions sur la base des expériences d'autres pays de la sous-région	Rapport du comité	2024
3.3.3	Elaboration d'un manuel des procédures de prévention, de détection et d'investigation/enquêtes sur la corruption et autres cas de violation du code des valeurs et d'éthique.	Les inspecteurs disposent d'un guide contenant les méthodes, techniques de prévention, de détection et d'enquête sur les cas de corruption et autres cas de violation du code des valeurs et d'éthiques au sein des régies financières.	IGRF/MEF	Le système d'intégrité est renforcé et tolérance zéro a la corruption au sein des régies financières	Le document sur le manuel des procédures est disponible	2024

CODE	ACTIONS	OBJECTIF DE L'ACTION	STRUCTURE CHARGÉE DE LA MISE EN ŒUVRE	RESULTATS	INDICATEURS	PERIODE DE MISE EN ŒUVRE
3.3.4	Prise des actes réglementaires incitatifs visant à promouvoir l'intégrité et l'efficacité au sein des administrations	Mettre en place le cadre incitatif favorable à l'intégrité et l'efficacité au sein des régies financières	MEF	Un cadre incitatif favorable à l'intégrité et l'efficacité est mise en place	Arrêté ministériel	2024



5.2. Besoins en Assistanes techniques 2024-2028

N°	Thématiques	Domaine spécifiques et justification	Régie Financière concernée
1	Appui à l'acquisition des compétences par une formation approfondie au métier d'enquêteur et d'analyse de risques	La DGD dans le cadre du renforcement du contrôle post dédouanement, a déployé plusieurs actions dont notamment le renforcement de l'effectif des agents de la DREF. Cependant, un effort reste à faire au niveau de l'acquisition des compétences et c'est pour aider à régler cette insuffisance que la DGD sollicite cet appui pour l'acquisition des compétences par une formation approfondie au métier d'enquêteur et d'analyse de risques	DGD
2	Appui au développement d'un modèle de prévision des recettes douanières	Dans le cadre du renforcement du traitement et de l'exploitation des données, la DGD a besoin de généraliser l'analyse et l'exploitation des données en développant l'exploration et le recoupement des bases de données en vue d'identifier des tendances, et de détecter des anomalies. Ainsi, le développement d'un modèle de prévision de recettes s'avère indispensable.	DGD
3	Appui pour le renforcement de capacités aux logiciels R et Python pour une meilleure exploration des données	Dans la même veine du renforcement de capacités, la DGD a besoin de disposer des outils décisionnels permettant d'évaluer les risques et limiter efficacement les contrôles. Le développement de ce type d'analyse (data mining) requiert des compétences spécifiques et des logiciels adaptés.	DGD
4	Appui pour la mise en place d'un plan de performance par fonction pour les agents de la DGD	Les ambitions pour la mobilisation de recettes étant plus élevées, il urge pour la DGD de mettre en place un mécanisme de mesure de la performance et de motivation des meilleurs agents.	DGD
5	Emission et recouvrement des recettes non fiscales de l'Etat	<ul style="list-style-type: none">- Assistance à l'élaboration d'un livre de procédures des recettes non fiscales de l'Etat- Partage d'expériences pour l'amélioration des recettes non fiscales	DGTCP

N°	Thématiques	Domaine spécifiques et justification	Régie Financière concernée
6	Management des risques dans la mobilisation des recettes non fiscales de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Assistance à l'élaboration de la cartographie des risques en matière de mobilisation de recettes non fiscales de l'Etat - Partage d'expériences et renforcement de capacités en matière de management des risques 	DGTCP
7	Dématérialisation du processus lors du recouvrement des recettes	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la dématérialisation du processus de mobilisation de toutes les recettes non fiscales de l'Etat - Partage d'expériences 	DGTCP
8	Modélisation des prévisions de recettes non fiscales de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la mise en place d'un outil de prévision des recettes non fiscales de l'Etat - Partage d'expériences sur l'exploitation des outils de prévisions de recettes 	DGTCP

5.3. Mécanisme de financement des ressources

La SRMT s'entend comme la fusion de l'ensemble des plans stratégiques des régies financières. Chacune des régies disposant déjà de plan stratégique assorti d'un mécanisme de financement, il sera opéré une association desdits mécanismes car les actions à financées sont celles des régies financières.

La stratégie de mobilisation des ressources pour le financement de la présente SRMT repose, en conséquence sur deux axes : (i) celui des sources nationales de financement (contributeurs nationaux) et (ii) celui des sources étrangères.

5.3.1. Stratégie de mobilisation des ressources intérieures

- . La stratégie de mobilisation du financement intérieur consistera à :
 - faire, sur la base d'une analyse coût/avantage, un plaidoyer auprès du Ministère de l'Économie et des Finances pour le financement intérieur de la SRMT. L'objectif de ce plaidoyer est d'entreprendre des négociations avec les principaux acteurs chargés d'élaborer le CDMT pour l'allocation de crédits aux actions programmées pour la mise en œuvre de la SRMT ;
 - organiser une communication/concertation permanente avec la Direction générale du Budget (DGB), la Direction générale du Financement du Développement (DGFD), la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) et la Direction de l'Administration et des Finances (DAF) en vue de bâtir et de mettre en œuvre un plan global d'allocation de ressources du budget national au financement de la SRMT ;

- organiser une concertation permanente avec les collectivités territoriales en vue de renforcer le partenariat avec elles ;
- élaborer et diffuser un prospectus sur les orientations stratégiques et les projets de réformes dans le secteur à travers un plan de communication.

5.3.2. Stratégie de mobilisation des ressources extérieures

Il sera question de :

- faire un plaidoyer auprès des Cabinets du Ministre d'État chargé de l'Économie et des Finances et du Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération (MAEC) pour l'organisation d'une table ronde des partenaires au développement pour le financement des actions de la SRMT
- dynamiser la coopération avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) qui soutiennent les actions des régies financières;
- identifier de nouveaux PTF pour le financement

CONCLUSION

Le financement des dépenses en investissements contenu dans le Plan d'Action du Gouvernement et le besoin du financement des ODD, couplé avec une maîtrise du déficit et des emprunts nécessitent une amélioration continue de la mobilisation des recettes fiscales et non fiscale du Bénin. C'est pour cela les régies financières du Bénin en collaboration avec les partenaires techniques et financiers suite à une concertation avec les acteurs du secteur privés et la société civile ont élaboré cette nouvelle stratégie de recettes à moyen terme (SRMT). Elle vise à coordonner les actions des régies financières pour améliorer efficacement la mobilisation des recettes intérieures afin de répondre aux besoins de financement du développement durable.

Cette SRMT couvre la période 2024-2028. L'objectif principal de la SRMT est l'amélioration efficace de la mobilisation des recettes intérieures pour répondre aux besoins croissants de financement de l'Etat. Elle s'articule autour de trois (3) orientations stratégiques déclinées en sept (7) objectifs stratégiques assortie d'un plan d'action.

Les comportements spécifiques et sur lesquels les autorités comptent agir pour soutenir la stratégie sont entre autres : Etablir un pacte social autour de la SRMT, faire adhérer massivement les contribuables aux différentes réformes prévues dans la stratégie, renforcer le partenariat entre les régies financières et les contribuables.